



# FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISERE

Assemblée Générale du  
27 avril 2019.

*Procès-verbal*

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FDCI  
DU 27 AVRIL 2019 A ALPES CONGRES**

## **Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Mesdames et Messieurs, bonjour.

Voici venu le jour d'ouvrir notre Assemblée Générale. Monsieur le Préfet est parmi nous. Je donnerai la parole tout à l'heure à plusieurs politiques ici présents. Je les appellerai au fur et à mesure.

Monsieur le Préfet parlera en dernier et je vous exposerai mon bilan moral.

C'est toujours avec autant de plaisir que j'ai ouvert et j'ouvre encore aujourd'hui l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère.

Cette année elle revêt pour les membres du Conseil d'Administration et pour moi-même un caractère très particulier. Si nous avons changé la formule de notre Assemblée Générale c'est parce que nous la souhaitons plus conviviale, plus proche de vous. Et à vous voir si nombreux dans cette salle, en cette fin d'après-midi, je ne doute pas que nous allons partager des bons moments ensemble autour d'une valeur qui nous caractérise nous chasseurs et qui est celle de la convivialité.

Je tiens à vous remercier tous de votre présence ainsi que les personnalités qui ont répondu à notre invitation et en particulier, Monsieur le Préfet de l'Isère, Lionel BEFFRE qui nous fait l'honneur de sa présence, qui nous honore de sa présence pour ma dernière Assemblée Générale.

Madame Marie-Noëlle BATTISTEL députée ici présente, Madame Frédérique PUISSAT sénatrice, Monsieur Yannick NEUDER vice-président du Conseil Régional qui représente Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Monsieur Fabien MULYK vice-président délégué du Conseil Départemental qui représente son président, Monsieur Jean-Pierre BARBIER, Monsieur Pierre GIMEL vice-président du Conseil Départemental. Monsieur Louis ROY association des maires représentant son président Daniel VITTE, Monsieur Jean-Christophe CHASTANG président du syndicat des producteurs de gibier et de chasse d'Auvergne-Rhône-Alpes accompagné de Monsieur Jérémie MEYER, Monsieur Michel SANJUAN vice-président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme représentant son président Monsieur Rémy GANDY Monsieur Philippe CORNET chef du service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Monsieur Xavier CERZAT Direction Départementale des Territoires, directeur, bienvenue Monsieur Xavier CERZAT parce que vous venez d'arriver dans l'Isère, je sais que vous étiez avant de rejoindre l'Isère dans la Loire. Monsieur Norbert MOULIN, service environnement, Direction Départementale des Territoires. Monsieur Roger BABOUD BESSE mon ami et ancien président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère. Madame Béatrice ETEVE présidente du Comité Départementale de Randonnée Pédestre. Madame Ivonne COING-BELLEY représentante du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes, vice-présidente de l'Union des Forestiers Privés de l'Isère. Monsieur Albert RAYMOND, président de France Silva Forestier Privé de l'Isère Je remercie aussi Monsieur Philippe JOLY notre commissaire au compte à la Fédération, Monsieur Philippe GALLIARD, avocat de la Fédération et Monsieur Yves THUILLIER, secrétaire de l'association de la Louveterie.

Merci à tous les présidents ou représentants des associations de chasse.

J'ai mon directeur qui me demande de rappeler que Monsieur Xavier CERZAT est là mais on s'est rencontré tout à l'heure. Et je répète encore, bienvenue à vous en tant que directeur à la Direction Départementale des Territoires.

Je tiens à excuser les personnalités suivantes :

- Monsieur Olivier VERAN, député.
- Monsieur Jean-Charles COLAS-ROY, député.
- Monsieur Michel SAVIN, sénateur.
- Monsieur Laurent WAUQUIEZ, président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.
- Monsieur Jean-Pierre BARBIER, président du Conseil Départemental.
- Monsieur Christophe FERRARI, président de Alpes Grenoble Métropole.
- Monsieur Eric PIOLLE, maire de Grenoble.
- Monsieur Willy SCHRAEN, président de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Je remercie sincèrement aussi Madame Clémentine BLIGNY, je l'excuse, chef du Service Départemental Direction Départementale des Territoires, Monsieur Patrick POYET, directeur régional de ONCFS - CNERA et Monsieur Hervé REANT ancien président de la Fédération Départementale des Chasseurs.

J'excuse aussi tous mes collègues présidents de Fédération Départementale des Chasseurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes parce qu'il y a beaucoup d'Assemblées Générales en cette période.

Je remercie et excuse aussi l'absence de Monsieur Maître Bernard MEYRAUD avocat de la Fédération car n'a pas pu être parmi nous en cette journée.

Je ne peux citer toutes les personnes qui nous ont signifié leur indisponibilité à se rendre à notre assemblée générale, toutefois une diapositive récapitulative va répertorier l'ensemble de ces personnalités. Je tenais vivement à les remercier d'avoir porté un intérêt à notre invitation et de nous avoir donné réponse.

Maintenant je vais passer la parole à tous les politiques et je vais commencer par mon ami Jean-Claude DARLET, président de la Chambre d'agriculture.

**Orateur : M. Jean-Claude DARLET – Président de la Chambre d'agriculture**

Merci au président.

Monsieur le Préfet, Mesdames, Messieurs les élus, Sénateurs, Sénatrices pardon, Conseils Régionaux, Vice-présidents de la Région, Conseils Départementaux, Madame la Députée, Mesdames, Messieurs, chers collègues chasseurs. Tout d'abord, merci Jean-Louis pour cette invitation ce soir, à ton Assemblée Générale. Mes propos seront relativement courts mais malgré tout je voudrais rappeler deux, trois choses importantes, notamment le lien entre agriculture et chasse qui reste quelque chose d'important, d'historique et qui doit bien entendu se pérenniser.

Mais je voudrais tout d'abord, Jean-Louis si tu peux me le permettre, remercier ton action durant 7 ans à la tête de cette Fédération de Chasse pour tout ce que tu as pu faire et puis notamment pour la relation que tu as pu avoir avec le monde agricole des fois tendus, des fois plus pacifiques, des fois avec plus de compréhension. Ou encore sur divers dossiers qu'on a pu traiter ensemble. Donc réellement au nom du monde agricole, je tenais à te dire un grand merci ! J'y cru comprendre que tu as maintenant d'autres occupations qui occupent pleinement ton agenda. Je voulais revenir sur quelques dossiers importants qui nous rassemblent entre chasseurs et agriculteurs et notamment, je ne pourrais pas prendre la parole sans parler de la problématique que l'on a aujourd'hui sur la régulation de différents gibiers ou différents prédateurs. Il est vrai que chaque fois qu'on parle agriculture, on ne peut pas éviter la problématique du sanglier. C'est un véritable problème, je dirais pour nous l'ensemble de l'agriculture que vous essayez au mieux de gérer, je tiens aussi à vous en remercier. Malgré tout, cela reste qu'un problème qui engendre des dégâts importants, des dégâts que bien entendu aussi vous prenez en charge sur des montants colossaux. Mais on ne doit pas baisser la garde par rapport à cela, nous devons encore continuer à approfondir les choses pour ne pas qu'exterminer mais aussi réguler au mieux cette espèce. Aujourd'hui on voit arriver de nouveaux dégâts qu'on ne voyait pas par le passé, notamment, sur les cultures de noyers avec des destructions de prairies, d'arbres ou de jeunes arbres. Donc voilà, simplement ce que je souhaite c'est justement que l'on poursuive ce qui a été fait jusqu'à maintenant voire l'amplifier pour réguler au mieux cette espèce. Et tout le monde, je dirais, en sera tout à fait récompensé. D'autres types d'animaux dont certains sont chassables font également des dégâts impressionnants et importants. C'est notamment le blaireau, c'est aussi là une espèce qui nous pose sérieusement problème, c'est un animal chassable, le problème c'est qu'il sort que la nuit. Et donc c'est que la chasse la nuit, ce n'est pas très autorisé. Donc cela aussi est un problème parce qu'aujourd'hui on a des cultures qui sont complètement détruites par des blaireaux. Comme le disait monsieur le lieutenant de Louveterie il y a quelques temps : « nous n'avons pas que des colonies de blaireaux, on a des HLM de blaireaux le long des rivières et ce qui fait que si on ne piège pas et qu'on ne régule pas ». C'est pareil, aujourd'hui on a un développement de dégâts très importants en rapport à cela. Donc, Monsieur le Préfet, on en a rediscuté pour que de nouveaux arrêtés soient pris afin qu'on puisse réguler, je dis bien réguler aussi cette espèce. Je ne citerai pas toute la problématique des corvidés et autres qui sont aussi pour nous des animaux avec des forts préjudices sur différentes cultures. Mais bien entendu et cela je sais que c'est avec vous et qu'ensemble on pourra au mieux les réguler. Je finirai tout simplement pour ne pas être trop long, avec là un problème qui réellement nous touche de la même façon que vous soyez chasseurs, ou nous agriculteurs : c'est le loup parce que c'est une espèce qu'on veut garder pour la biodiversité. Biodiversité c'est un grand mot, mais c'est aussi un grand mot qu'un gros mot parce qu'aujourd'hui on n'en comptait jamais le même nombre suivant qui c'est qui les comptait. On se demandait s'il y en a qui comptait les pattes et les autres les oreilles. Mais malheureusement c'est qu'aujourd'hui le chiffre de 500 qui a été largement dépassé. On a commencé à voir les premiers dégâts en agriculture la semaine dernière. On n'est pas sûr à 100% que c'est du loup, est-ce que se sont des chiens divagants? mais enfin il semblerait malgré tout que ce soit cette problématique-là sur des bovins. Là, cela va être la mise en parc en Alpage des troupeaux. Aujourd'hui on voit, on a pu photographier des meutes de loups, je viens d'apprendre ce

soir que trois loups ont été tués accidentellement sur la route, donc ceux-là est-ce qu'ils vont compter ou pas dans le nombre de prélèvement dont on a le droit, je pense qu'ils ne devraient pas mais bon c'est le cas sur l'Oisans en ce moment. Cela veut dire que pour en tuer trois sur la route, qu'il y en a. On est plus simplement à quelques loups qui font plaisir à quelques dizaines de personnes qui les prélèvent et qui les protègent. Donc aujourd'hui on a des meutes complètes et j'ai peur que ces meutes complètes fassent un dégât indéfinissable dès ce printemps sur nos Alpagnes, sur des zones de pâturage. Voilà, là-dessus nous avons fait remonter des choses à Monsieur le Préfet régulièrement, qui nous entend là-dessus et qui va prendre les mesures nécessaires pour que l'on puisse réguler aussi cette problématique. Parce qu'aujourd'hui la désorganisation complète de la biodiversité et notamment la présence du loup à un certain endroit font aussi que l'on a des migrations de grands gibiers. Cette migration de grands gibiers apporte d'autres problématiques, je dirais on a de plus en plus de cervidés en zone de plaine. Est-ce que c'est leur place ou pas, je ne sais pas, vous êtes mieux à même de me répondre.

Mais malgré tout, toute cette désorganisation fait que l'on a des attaques, je sais qu'il y a mes collègues de la forêt ici ce soir et qu'ils connaissent des problématiques sur les arbres, sur les jeunes arbres, sur les repousses. Donc, aujourd'hui, à un moment ou à un autre il va falloir faire des choix :

- Soit on aura encore des Alpagnes demain entretenus, avec des animaux, des bovins, des ovins, des moutons.
- Soit, on laissera cela à la nature comme certains le souhaitent aussi. Mais alors, il ne faudra pas chercher la biodiversité mais ce sera simplement qu'une seule espèce d'animaux, ou même plus personne ne pourra aller parce qu'on risque de se faire attaquer.

Donc voilà, je pensais que c'était important et je sais que vous partagez cela au niveau de la chasse. Il faut vraiment qu'on s'allie sur cette problématique parce que cela est pour le bien tout simplement de tout le monde. Bien économique mais aussi un bien de durabilité de certains territoires. Voilà, je ne veux pas être plus long simplement en disant : on a besoin de vous chasseurs pour réguler différentes espèces, c'est l'origine un petit peu de la chasse et de l'utilisation des surfaces agricoles et forestières. La contrepartie que l'on vous souhaite et que l'on souhaite de la part des chasseurs, c'est de réguler toutes ces espèces-là pour qu'ensemble l'on puisse préserver à la hauteur du respectable toute la diversité des animaux et des besoins que l'on peut avoir. Merci et surtout bonne Assemblée Générale et bonne retraite Jean-Louis !

#### **Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Merci Jean-Claude c'est très gentil ce que tu me dis mais bon, j'ai toujours œuvré pour nos partenaires. En face de moi j'ai Monsieur Albert RAYMOND président de France Silva et Madame Ivonne COING-BELLEY que tu connais comme moi. On se rencontre le 14 mai et l'on mettra tout cela sur la table comme on le fait d'habitude. On regardera ce que l'on peut faire ensemble. Voilà. Maintenant je vais passer la parole à Monsieur Fabien MULYK qui représente Jean-Pierre BARBIER.

#### **Orateur : M. Fabien MULYK – Vice-président délégué du Conseil Départemental**

Monsieur le Préfet, Monsieur le président de la Fédération, mesdames messieurs les présidents de l'ACCA, mesdames messieurs les élus, chers amis, évidemment je suis très heureux d'être parmi vous ce soir à l'occasion de cette Assemblée Générale annuelle en tant que vice-président délégué à l'environnement au Département de l'Isère, et je suis très fier de représenter le président Jean-Pierre BARBIER et l'ensemble des élus de notre majorité.

La Fédération de Chasse de l'Isère est partenaire du département dans le cadre de notre action environnementale. Dès 2015, nous avons conforté notre soutien à la Fédération qui nous apporte son expertise sur un certain nombre d'axes, les actions de terrains sur les milieux, les espèces dès lors que ces actions sont utiles aux collectivités comme par exemple les mesures agro-environnementales ou la recherche de mesures compensatoires qui accompagne nos projets d'aménagement ou d'infrastructures, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, l'amélioration de nos bases de données et de la connaissance en général de la faune. Nous avons souhaité que notre participation financière à votre Fédération soit au moins aussi importante que pour les autres Fédérations de l'Isère que ce soit la pêche, les Alpagnes, ou une certaine Fédération de protection de la nature. Votre expertise environnementale et le fait que les chasseurs soient de véritables sentinelles de la nature, ont largement contribué au fait qu'aujourd'hui vous soyez des interlocuteurs incontournables de notre politique espace naturel sensible. Je réaffirme devant vous ce soir, que ces espaces n'ont pas vocation à être fermés aux usages traditionnels. Bien au contraire, la présence et l'action des chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, exploitants forestiers est nécessaire dans ces milieux car un espace naturel sensible doit être un lieu de vie. La preuve d'une politique aboutie de l'homme dans son environnement et non pas un environnement où l'homme serait exclu et la nature mise sous cloche. Un mot sur le partage de la nature. Avec l'explosion des sports et l'activité de pleine nature le département s'est naturellement impliqué dans l'organisation des itinéraires de randonnée, des circuits

de trail ou la mise en place de zones de tranquillité pour la faune en montagne et c'est dans ce cadre que nous avons d'ailleurs participé au financement de l'application un jour à la chasse. Notre créneau est simple, partager intelligemment la nature pour ne pas la sectoriser ou la temporiser par type d'activité. La chasse est une expression du monde rural et de son mode de vie. Comme d'autres activités tel l'élevage, elle est aujourd'hui la cible d'un certain nombre de bien-pensants qui méconnaissent totalement la ruralité et ses réalités : agriculture, sylviculture, élevage, vie sauvage. Bien souvent, les auteurs de ces attaques sont les mêmes qui débarquent dans nos petites communes et n'en supportent pas la vie quotidienne. Que ce soit les cloches de l'église, ou celles des vaches, les aboiements, la circulation des tracteurs. Ensemble nous devons réagir. Nous devons réagir si nous voulons sauver notre mode de vie. Notre société ne doit pas être celle de doux rêveurs en trottinette qui ont besoin d'une cellule psychologique dès lors qu'ils voient une entrecôte dans la vitrine d'un boucher. Soyons fiers, chasseurs éleveurs, pêcheurs, de nos activités, de notre connaissance de la nature, du simple fait que nous faisons intégralement partie de cette nature. Ainsi nous continuerons à amener nos fils et nos filles à la chasse le dimanche en Isère et partout en France. Merci et vive la chasse !

**Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Merci Monsieur le vice-président. Toujours bienvenu comme partenaire aussi avec le Conseil Départemental qui continue à travailler depuis de longues longues années avec nous. Maintenant je vais passer la parole à Monsieur, le vice-président Yannick NEUDER de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Orateur : M. Yannick NEUDER – vice-président du Conseil Régional**

Bonjour à tous, très heureux d'être ici parmi vous cet après-midi pour représenter la région Auvergne-Rhône-Alpes. Je tenais à vous présenter des excuses au nom du président de la Région M. WAUQUIEZ qui comme vous le savez est particulièrement sensible à ces questions. Je voudrais saluer Monsieur le Préfet, l'ensemble des élus ici présentes, Madame la Députée, chère Marie-Noëlle, Madame la Sénatrice chère Frédérique, cher Fabien, mon collègue vice-président au Département et puis l'ensemble des personnes à votre titre et fonction et grade et puis une petite salutation amicale à notre nouveau directeur de la DDT qui fait ses premières manifestations en Isère. Donc merci pour votre présence. C'est avec beaucoup de plaisir que je suis ici cet après-midi parce que tout d'abord, vous êtes une des plus grosses Fédérations au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes puisque vous représentez 18 000 membres donc c'est important. C'est aussi une Assemblée Générale qui a un thème bien particulier, une émotion bien particulière puisqu'après 13 ans de bons et loyaux services (il ne m'écoute pas du tout mais le président DUFRESNE va s'accorder un peu de bon temps mais bon c'est pas grave vous lui direz que j'en ai beaucoup parlé et puis surtout, je vous taquine) Et puis je voudrais surtout saluer aussi et je pense que c'est quelque chose d'important de saluer effectivement que ce sera dans quelques temps Madame Danielle CHENAVIER qui va poursuivre effectivement ses actions et je pense qu'effectivement c'est quand même quelque chose d'important et surtout au terme de la parité je voulais effectivement le saluer. En tout cas, je pense que les missions d'un président de Fédération c'est important puisque c'est naturellement d'assurer le fonctionnement de la chasse, de préserver comme l'a dit Jean-Claude DARLET que je salue également les milieux naturels et de participer à l'éducation aussi des publics, des futurs chasseurs et puis aussi de présenter et de préparer les interventions des chasseurs auprès des différentes autorités Départementales, Régionales et Nationales. Je pense que la chasse est également un atout écologique, social et économique pour présenter un poids économique indéniable et également ce n'est pas du tout antinomique de pouvoir aimer la chasse, de pouvoir chasser, de pouvoir transmettre ses valeurs de la ruralité et de pouvoir aussi avoir un comportement écologique comme l'a fait sous-entendre Fabien, effectivement de pouvoir avoir nos propres envies, nos propres volontés tout en défendant nos valeurs. Nous pensons qu'au niveau de la région vous êtes des acteurs indispensables de nos territoires particulièrement de la vivacité de nos territoires et particulièrement les plus ruraux c'est pour ça que l'exécutif régional a souhaité s'engager dans un premier plan triennal 2016-2019 et devant le succès qui était de 3 millions d'euros engagés nous avons souhaité effectivement reconduire cette action sur les actions des années 2019-2022. Je vais vous rappeler les actions principales: c'est la préservation et l'amélioration de la biodiversité, c'est également aussi la communication et le partage de l'espace qui sont effectivement des problématiques alors dans certains endroits, c'est plus le loup, dans certains endroits c'est plus la montagne, dans les plaines c'est beaucoup le partage d'espace entre promeneurs, VTT, chasseurs. Et effectivement, on avait été heureux de contribuer au même titre que le Département sur effectivement votre application que vous aviez lancée dans le Vercors, à Lans-en-Vercors pour les jours de chasse. Et puis le dernier point c'est la gestion et la valorisation de la venaison qui est important sur des conditions sanitaires mais également aussi sur l'intégration de la dimension des chasseurs dans la région puisque tout ça fait partie des valeurs que nous portons ensemble. Donc nous sommes très heureux de reconduire ce plan avec l'ensemble des Fédérations de la région Départementale. J'en

profite pour excuser le vice-président en charge de la chasse Philippe MEUNIER qui est élu dans le département du Rhône et puis sachez qu'au niveau de la région nous saurons effectivement être à votre écoute pour faire en sorte que ensemble les valeurs de la chasse puissent être fortement représentées et pas forcément dépréciées au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes car comme je vous l'ai déjà dit vous représentez un poids économique, des valeurs morales et surtout je pense que nous devons être fiers de pouvoir transmettre ces valeurs aux futures générations. Merci pour votre attention.

**Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Merci Monsieur le vice-président.

Vous remercieriez le président WAUQUIEZ de nous apporter son aide, je crois que nous avons signé la convention comme vous l'avez dit de 2019 à 2021. Voilà, et en espérant que cela continue parce que l'on a besoin de reconnaissance et de vous aussi. Maintenant je vais passer la parole à notre sénatrice Madame Frédérique PUISSAT qui j'espère et je le dis sincèrement va nous amener de bonnes nouvelles. Vous verrez à quoi je fais référence tout à l'heure dans mon rapport moral.

**Orateur : Mme Frédérique PUISSAT – Sénatrice**

Quelle pression Monsieur le président. Je vais essayer d'être à la hauteur en tout cas. Monsieur le Préfet, Monsieur le président, mesdames et messieurs les administrateurs, mesdames et messieurs les élus, chère Marie-Noëlle, cher Yannick, cher Fabien, Monsieur le président de la Chambre d'Agriculture, cher Roger BABOUD BESSE président de la chasse pendant des années dans le département de l'Isère, mesdames et messieurs, alors d'abord permettez-moi Monsieur le président de vous remercier de cette prise de parole, nous l'avions évoqué ensemble. Remerciez aussi les organisateurs de cette Assemblée Générale parce que l'on sait en général que c'est toujours un petit peu compliqué et il y a parfois des petites mains derrière et il faut y penser quand on prend la parole sur ce type de discours. Vous remerciez aussi mesdames et messieurs les représentants des ACCA locales parce qu'on le sait, vous gérez au quotidien des enjeux de conflits d'usage que Fabien MULYK a évoqué tout à l'heure, un certain nombre de difficultés et vous êtes en quelques sortes si je puis le permettre Monsieur le Préfet des médiateurs de la République en lien avec les **OPJ** que sont les maires et les forces de gendarmerie et de police qui sont parfois bien démunis quand on doit gérer un certain nombre de chose. Vous êtes là, vous êtes présents et c'est l'important pour nous. Merci aussi aux chasseurs de faire vivre la tradition et on sait qu'effectivement une tradition c'est toute la vie de la ruralité qui est autour de la chasse, se développe autour de la chasse des enjeux très pratico pratique mais aussi très intéressant, parfois des repas, parfois des bouts de viande que vous pouvez échanger avec les uns et les autres et puis surtout moi j'ai toujours en tête et puis je le dis à tous les chasseurs, j'avais un oncle qui chassait pendant longtemps qui a été à la fin de sa vie un peu appareillé et la seule clarté qu'il y avait dans son regard c'était effectivement de pouvoir être à la chasse, à son poste, à sa place debout dans la société, debout dans son équipe et je crois que c'est important de le rappeler. Alors Monsieur le président, vous avez effectivement évoqué la chasse qui aujourd'hui, je pense que Marie-Noëlle BATTISTEL en parlera aussi, a beaucoup mobilisé les parlementaires. Nous avons reçu votre président national Monsieur Willy SCHRAEN, personnage de taille, haut en couleur qui a assisté à tous les débats sur les petits sièges du Sénat, je pense que ce n'était pas très pratique pour lui mais en tout cas, il était bien présent et qui effectivement est venu à plusieurs reprises au Sénat pour nous parler de la chasse et dernièrement pour parler de ce fameux texte de loi sur la biodiversité et sur le rapprochement de l'Agence Française de la Biodiversité et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Nous avons un certain nombre d'interrogations et quand nous avons démarré le discours au niveau du Sénat nous nous sommes dit : création de l'Agence Française de la Biodiversité et j'utilise à dessein cette nomination, chance ou menace pour la chasse ? Et c'est vrai que c'était un vrai débat que nous avons eu au niveau du Sénat et nous avons tenté de répondre à un certain nombre de difficultés que nous avons pointé dans le texte de loi qui nous arrivait de l'Assemblée Nationale. Nous avons essayé de travailler à cinq niveaux :

D'abord sur la gouvernance de la future institution. Vous le savez le texte nous est arrivé, la nouvelle agence s'appelait Agence Française de la Biodiversité, elle mariait deux entités, l'Agence Française de la Biodiversité et l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage et il nous paraissait inconcevable que le terme chasse ne puisse pas figurer dans cette nouvelle agence. Donc nous avons fait un rajout tout simplement et nous avons par amendement créé cette agence en l'appelant Agence Française de la Biodiversité et de la Chasse. Ça n'a pas été simple, mais nous avons pris des exemples très simples, nous avons par exemple parlé des communes qui se mariaient. Et je vais prendre un terme un petit peu ancien, une commune qui s'est marié depuis longtemps, la commune de Bourgoin-Jallieu, quand Bourgoin s'est marié avec Jallieu il était hors de question d'appeler la nouvelle commune, la commune de Bourgoin ou la nouvelle commune de Jallieu, la commune de Jallieu elles se sont mises à appeler Bourgoin-Jallieu donc on a rajouté le terme Chasse à cette agence. C'est symbolique mais

c'était aussi important de le rappeler. Nous avons aussi essayé de sanctuariser la place des chasseurs dans un certain nombre d'entités notamment des entités qui pouvaient concerner la cynégétique. Ce sont des amendements qui ont été votés par le Sénat et qui sont passés et qui devraient normalement rester dans la Commission Mixte Paritaire qui va arriver prochainement. Ensuite nous avons travaillé sur la police de la chasse pour que cette police de la chasse soit une police claire et renforcée, vous le savez jusqu'à maintenant, l'Agence Française de la Biodiversité et l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage avaient un partage de cette compétence en matière de sécurité bien que ce soit l'ONCFS qui l'assurait de façon à 80% pratiquement et là nous avons souhaité qu'on puisse avoir et donner à cette nouvelle agence un rôle renforcé notamment en donnant accès aux inspecteurs de l'environnement, aux fichiers de police judiciaire, d'avoir des erreurs de perquisition des inspecteurs de l'environnement alignés sur celles des interventions de police générale, la participation des agents du développement des Fédérations Départementales des Chasseurs au constat des infractions relatives au permis de chasser au plan de chasse au schéma départemental des gestions cynégétiques et nous avons créé une réserve civile de l'environnement. Je le dis parce que cette réserve civile de l'environnement à l'égale de ce qu'est la réserve civile des gendarmes auquel peut-être qu'un certain nombre d'entre vous a participé. C'est une réserve civile qui est faite de citoyens qui ont envie effectivement d'agir au niveau de l'environnement et je souhaite que les chasseurs y prennent toute leur place de façon à ce qu'elle ne soit pas phagocytée peut-être par des personnes qui n'auraient pas l'équilibre que nous avons cherché dans ce texte. Ensuite nous avons travaillé sur la gestion adaptative des espèces, vous le savez que ce texte de loi précisait qu'un des dispositifs majeurs proposé par la Fédération en charge de la Chasse pour cette réforme et la mise en place de la gestion adaptative des espèces qui est une méthode de déclaration des prélèvements d'animaux par les chasseurs, cette méthode avait pour but d'apaiser les tensions entre chasseurs et les environnementalistes et nous avons simplement précisé que les prélèvements réalisés à ce titre se justifient par une chasse durable composante à part entière de la gestion de la biodiversité puisqu'en effet l'écriture initiale du texte sous entendait que seules les espèces en surabondance pouvaient être chassées, et ce n'est pas l'esprit de la chasse et c'est ainsi que nous avons pu modifier ce texte de loi. Avant dernier point, c'est la réforme du financement de la chasse qui est le point qui nous a interpellé Monsieur le président parce que nous en avons parlé. Je reviendrais tout à l'heure. Le principe est clair. D'ailleurs si nous avons ce texte de loi, c'est bien parce qu'à un moment donné votre président a porté le fait que le permis national devait passer de 400 à 200 euros. Ceci étant, en contrepartie il y a eu la suppression du timbre national grand gibier vous le savez tous et il y a eu des contreparties qui consistaient à dire que la Fédération de la Chasse devait mettre en œuvre des actions pour la biodiversité et qu'elle prélèverait une participation de 5 euros sur chaque permis validé sur le territoire alors que l'Etat en donnerait 10 en complément. Ceci étant des voix se sont élevées dans certains territoires représentant de grandes étendues souvent difficiles pour la chasse où la population de sangliers est forte et où le nombre de chasseurs est faible. Donc le Sénat a adopté un amendement obligeant les Fédérations à maintenir un équilibre entre les territoires. De la même façon, il n'était pas acceptable, Monsieur le président de la Chambre d'Agriculture que le financement des dégâts sangliers ne soit assuré que par les chasseurs et en l'occurrence le Sénat a proposé par un amendement qui prévoit que la participation à l'hectare à tous les territoires chassables puisse être ouvert de façon à ce qu'il y ait un équilibre financier plus important.

Enfin nous avons voté diverses dispositions que je vais quand même vous évoquer très rapidement. D'abord nous avons pris un amendement qui vise à interdire le nourrissage et le lâcher des sangliers. Ensuite, nous nous sommes mobilisés contre l'interdiction de la chasse le mercredi et le dimanche et nous l'avons fait figurer dans le texte de loi. Et enfin, nous avons pris un amendement qui m'a valu beaucoup de mails, d'ailleurs ma boîte mail a été saturée dans son intégralité puisque j'ai voté cet amendement pour valider un principe qui renforcerait le délit d'entrave à la chasse pour stopper les sabotages et les intimidations des mouvements antispéciste. Ce texte de loi n'est pas terminé et il est vrai que vous avez pointé un certain nombre de difficultés que nous avons eu notamment un amendement de la sénatrice Anne-Catherine Loisier qui était gestionnaire des forêts. On s'est aperçu que dans un amendement qui avait été voté on pouvait être mis en difficulté sur le financement des A.C.C.A. C'est donc un texte que nous allons corriger en CMP. Nous avons eu l'accord de nos collègues députés de la CMP. Nous allons essayer de tenir jusqu'au bout et nous devrions pouvoir le corriger très prochainement. Comme vous le savez dans le cadre de cette navette parlementaire, il est allé à l'Assemblée Nationale en janvier, il nous est revenu au mois d'avril et la CMP (la Commission Mixte Paritaire) qui réunit des députés et des sénateurs devrait corriger cet aspect-là. Car nous savons que nous aurions sinon, s'il était maintenu, un certain nombre de difficultés notamment au niveau du Département de l'Isère. Donc croyez-moi, je suivrais cela avec grande attention, je sais que Marie-Noëlle le fera aussi au niveau de l'Assemblée Nationale. S'il faut à un moment donné que l'on pousse en ce sens mais je peux vous dire que les nouvelles sont plutôt encourageantes et que nous irons en ce sens. Peut-être et pour terminer, il est de coutume quand on fait de la politique de citer de

grands hommes par des maximes. Alors moi je vais simplement citer une phrase que j'ai noté ce matin, dans un grand média qu'est *Le Dauphiné Libéré*, qui disait « le fil conducteur de ma vie, c'est l'humain » celui qui a dit ça c'est un grand homme qui est votre président qui va effectivement nous quitter. Alors comme le fil conducteur de sa vie c'est l'humain, moi je souhaitais le remercier pour l'homme qu'il est, souhaiter très bonne chance à la nouvelle présidente de la Fédération Départementale et rendre le président à sa famille et à son épouse, et le remercier pour son travail. Merci à tous.

**Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Merci Madame la Sénatrice pour votre hommage.

Je vais donner la parole à Marie-Noëlle BATTISTEL mais je pense qu'il faut continuer à persévérer parce que aujourd'hui et je le dirai aussi dans mon rapport moral : les A.C.C.A. sont en danger.

Et cela à la veille de mon départ, je le digère très mal parce que moi je viens des pays de la Loire dans la Sarthe, j'en parlais avec Monsieur le Préfet d'ailleurs tous mes collègues le savent il n'y a pas d'A.C.C.A. là-bas. Pour chasser, il faut absolument être copain avec les agriculteurs ou alors payer des cartes comme vous le savez dans les chasses privées à 400-500 euros. Donc si on supprime les A.C.C.A. notre chasse populaire aura beaucoup de mal à survivre. Je ne veux pas aller plus loin, mais tout à l'heure, j'en parlerai dans mon rapport moral. Je vous donne la parole Madame la Députée.

**Orateur : Mme Marie-Noëlle BATTISTEL – Députée**

Monsieur le président, Monsieur le Préfet, mesdames et messieurs les présidents et responsables d'A.C.C.A., mesdames et messieurs les administrateurs, Monsieur le président de la Chambre d'Agriculture, Madame la Sénatrice, Monsieur le représentant de la région, Yannick NEUDER, Monsieur le représentant du Département, Fabien MULYK, mesdames et messieurs les représentants des services de la préfecture, mesdames et messieurs, chasseurs et chasseresses, tout d'abord, Monsieur le président vous dire le plaisir que j'ai d'être ici. Je côtoie évidemment nombre de chasseurs sur mon territoire qui est plutôt très fourni puisque la quatrième circonscription est composée de territoires de chasse, 4 sur les 12 que représente l'Isère ce qui est extrêmement important, donc j'ai évidemment l'occasion de les rencontrer régulièrement mais cette Assemblée Générale c'est aussi un moment d'échange important et un moment où on peut écouter vos débats, vos revendications, et vous soutenir si besoin en était et je crois que ce sera le cas, mais j'y reviendrais tout à l'heure, puisque Frédérique ma collègue a déjà fait le plus gros du travail donc ça va me permettre d'être assez courte dans mon intervention. Nous le savons, vous faites sur les territoires un travail très important, c'est un travail d'équipe qui se fait avec les associations, les propriétaires forestiers souvent, les élus locaux, et vos adhérents jouent un rôle de régulation dans l'information aussi, l'information, l'entretien et la protection des récoltes qui contribuent à un équilibre souvent très fragile et je voulais rejoindre un petit peu Monsieur le président de la Chambre d'Agriculture qui intervenait tout à l'heure sur la question du prédateur et vous avez joué un rôle aussi important, je sais que c'est difficile, je sais que vos orientations seront peut-être un peu différentes parce qu'on compte un peu sur vous aussi puisque vous avez une expérience importante dans la régulation mais on sait que c'est difficile parce qu'il faut mobiliser des chasseurs et que peut-être le plan administratif est encore un peu compliqué, et là je regarde un peu Monsieur le Préfet, Monsieur le représentant de la DDT, pour qu'on essaie aussi de fluidifier peut-être encore d'avantage cette question-là mais en tout cas ça fera sûrement l'objet de vos débats tout à l'heure et on suivra évidemment avec grande attention l'orientation que vous prendrez parce que sur les territoires que je représente. C'est effectivement des territoires où la prédation menace de manière très importante les agriculteurs et la pérennité du pastoralisme de montagne. Alors, je suis une élue plutôt du territoire de montagne mais je sais aussi qu'il y a dans cette salle des adhérents de tout le département de l'Isère, dans la vallée du Rhône, les marées du Dauphiné ou les terres froides et on n'a pas la même vision en montagne, en Chartreuse, en Matheysine, en Belledonne, en Trièves, en Vercors, en Oisans, la montagne est pour certains un horizon, et puis pour d'autres, un belvédère, mais malgré cela, je crois que nous partageons l'adhésion aux valeurs des gens de la terre, la vision de ceux qui sont attachés à un patrimoine naturel exceptionnel, qu'il faut à la fois préserver, défendre mais aussi sur lequel nous devons vivre et nous devons protéger nos territoires victimes à la fois du changement climatique, de la pollution, et des conséquences des activités humaines quelques fois inconsidérées mais nous ne devons pas pour autant en faire des réserves d'Indiens ou des conservatoires sans vie et sans âme si nos montagnes et nos campagnes sont telles que nous les connaissons c'est parce que depuis des milliers d'années des agriculteurs modèlent des paysages par leur production, si les canadais ne survolent pas le Senépy à la moindre étincelle c'est parce que des femmes, des hommes, et leurs troupeaux les entretiennent et vous y contribuez très largement. Nous devons défendre cette vision des territoires ruraux et celles de territoires de vie. Donc pour finir, je vais évoquer effectivement la question du débat qui est actuellement au parlement. Alors ce



texte a été voté à la quasi-unanimité à l'Assemblée Nationale, il vient d'être profondément modifié au Sénat, Frédérique PUISSAT sénatrice très présente sur ce dossier vous a expliqué les différents sujets et les différentes orientations qui ont été prises entre l'Assemblée et le Sénat, pour ma part je suis évidemment favorable à la création de cette structure qui va permettre d'associer tous les acteurs et notamment les chasseurs que vous êtes à la gestion à la fois des espèces et des milieux. Donc la CMP va arriver très prochainement il faudra évidemment y être vigilant parce qu'il faut rester dans des équilibres, c'est toujours très compliqué, les équilibres sont fragiles, nous connaissons les efforts que vous faites pour permettre une bonne cohabitation des usages et des publics. Il ne faudrait pas que de nouvelles règles ne viennent déséquilibrer ce pacte social fragile et nous devons absolument maintenir entre les chasseurs et ceux qui ne le sont pas le chemin de l'intérêt général, nous en avons parlé, bien difficile souvent à trouver et il ne faudrait pas que à cette occasion de ce texte on donne des arguments à ceux qui caricaturent parfois grossièrement le monde de la chasse pour le condamner sans procès. Il faudra que l'on reste dans l'équilibre, je vois que Frédérique est très optimiste sur l'issue de la CMP, j'espère qu'elle aura raison parce que sinon cela reviendra encore une fois devant l'Assemblée Nationale et puis ensuite vous savez quand un texte est dans une Chambre, on ne sait jamais l'issue que cela peut avoir. Donc il faut y être effectivement très vigilant mais vous pouvez d'ores et déjà compter sur nous pour soutenir ce modèle que vous souhaitez et en tout cas on saura toutes les deux déjà le faire. Je vais terminer en souhaitant évidemment une très belle retraite à Monsieur le président, à souhaiter toute réussite à votre successeuse. C'est une bonne nouvelle aussi qu'une femme préside cette Fédération. En tout cas merci beaucoup pour le travail que vous avez fait durant votre mandat et je pense que tout le monde ici vous en est reconnaissant et en tout cas nous le sommes, merci beaucoup à vous.

**Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Merci Madame la Députée. Monsieur le Préfet c'est à vous je vous donne la parole.

**Orateur : M. le Préfet de l'ISERE – M. Lionel BEFFRE**

Je vais commencer par saluer Madame la Députée, Madame la Sénatrice, Monsieur le vice-président du Conseil Régional, Monsieur le vice-président du Conseil Départemental, mesdames, messieurs les élus, le président de la Chambre de l'Agriculture, évidemment vous-même Monsieur le président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère, les administrateurs membres du bureau, mesdames et messieurs, l'ensemble des directeurs et chefs de service qui sont ici présents évidemment tous les membres de la Fédération. Monsieur le président je tenais tout d'abord à vous remercier pour votre invitation à participer à cette Assemblée Générale, je suis en effet heureux d'être parmi vous aujourd'hui d'autant plus que ce département est un grand département de chasse du fait à la fois de la diversité des milieux naturels qui le compose, du fait de son étendue, et du fait aussi du nombre de chasseurs, c'est dire l'importance de la chasse dans ce département, et du rôle de la Fédération Départementale que vous présidez et des 18 000 chasseurs qui la compose. Je voulais aussi au-delà de ces remerciements pour l'Assemblée Générale elle-même vous remercier Monsieur le président pour votre implication sans faille depuis 6 années dans le bon fonctionnement de la Fédération, Fédération dont les missions sont indispensables pour une chasse apaisée et encadrée surtout dans un département qui compte plus d'A.C.C.A. que de communes. Grâce à vous, grâce aussi à vos prédécesseurs qui sont pour certains ici présents dans la salle, des liens forts et un partenariat de qualité se sont créés avec les services de l'Etat, ce partenariat sera en outre renforcé par les nouvelles orientations données par le Président de la République dans le cadre de la réforme de la chasse notamment en ce qui concerne la gestion des A.C.C.A. et leur encadrement ainsi que dans l'élaboration des plans de chasse. Ce travail de partenariat et de confiance avec les services de l'Etat est d'autant plus nécessaire qu'il existe un certain nombre de dossiers en jeu dont nous avons tous eu à nous saisir et dont nous devons encore avoir à nous saisir. Je ne serai pas trop long car nous attendons avec impatience le rapport moral du président mais tout de même un petit mot pour chacun de ces enjeux.

Tout d'abord une échéance qui arrive c'est la question vous le savez bien du schéma départemental de gestion cynégétique qui s'appliquait jusqu'alors et qui est élaboré par votre Fédération qui encadre évidemment l'organisation de la chasse dans le département, qui est arrivé à échéance en juin dernier et le prochain schéma devrait être validé je crois avant l'été après examen par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage que je présiderais et après évidemment consultation du public. Votre Fédération a beaucoup déjà travaillé sur ce schéma, notamment sur son volet sécurité, et sur la cohabitation entre les usages qui avaient été validés d'ailleurs en commission à la fin du mois de mars dernier. Les chapitres relatifs à l'équilibre agro-sylvo-cynégétiques sont je crois en cours de finalisation pour intégrer un certain nombre de données sur la forêt et sur l'évolution du financement de votre Fédération avec notamment la disparition du compte dégâts. Je suis attaché évidemment à ce que ce schéma puisse être approuvé à l'été pour qu'il soit évidemment pleinement applicable

lorsque débutera la saison de chasse prochaine mais sachez Monsieur le président que je suis satisfait de voir que nos services travaillent en étroite collaboration sur ce sujet très important.

Ensuite un objectif, qui est de veiller aux équilibres cynégétiques garantis nécessaires à la cohabitation paisible entre l'homme et l'animal et aussi à une maîtrise des dégâts de gibiers. D'abord, l'équilibre agro-cynégétique qui est lié très spécifiquement au développement du sanglier, le président DARLET en a dit un mot dans son intervention, j'ai évidemment été alerté à plusieurs reprises par le président de la Chambre d'Agriculture sur l'importance des dégâts par un certain nombre de maires aussi. D'autres enjeux doivent aussi être pris en compte, d'ailleurs au-delà de ces dégâts eux-mêmes. On peut penser au risque routier, il n'y a pas que le loup qui est tué par la voiture, le sanglier peut l'être aussi puisqu'on évoquait tout à l'heure des loups tués. Les risques sanitaires, en cas de zoonose et aussi des enjeux écologiques pour les milieux naturels. Bref la population de sanglier chacun le sait est depuis maintenant longtemps en augmentation constante, comme partout d'ailleurs en France et en Europe nous ne sommes pas de ce point de vue spécifique et il est nécessaire de contenir autant que possible cette évolution. Certains départements d'ailleurs, du Sud de la France sont déjà dépassés par la situation, nous n'en sommes pas là. Le nombre de sangliers prélevés par les chasseurs en 2018 était de plus de 7000, ce chiffre atteste de votre implication. Et j'ai demandé d'ailleurs au lieutenant de louveterie d'intervenir dans tous les cas où la chasse ne permettrait pas de réguler l'espèce parce qu'il y a des milieux périurbains, des espaces qui sont non chassés, et il y a évidemment des périodes qui ne sont pas chassées donc il faut évidemment faire appel aussi parfois au lieutenant de louveterie. Mais en dehors de ces périodes ou de ces espaces je souhaite que vous puissiez assumer comme vous le faites déjà votre mission de maintien de cet équilibre en étroite concertation avec le monde agricole. Et puis il y a un autre équilibre qu'il faut veiller à maintenir c'est l'équilibre sylvo-cynégétique qui peut être partiellement menacé aussi par le développement de certains grands gibiers, les cerfs les chevreuils et d'autres et il est déjà d'ailleurs pris en compte cet équilibre dans les attributions du plan de chasse. L'organisation régionale qui se met en place va fortement impacter l'organisation départementale puisque le cadre régional qui est en cours d'élaboration via le plan régional forêt-bois va doter les départements d'outils et d'obligations pour résorber les dégâts forestiers les plus importants. En Isère, le débat entre les acteurs est constructif, et la carte des dégâts forestiers élaborés à dire d'experts fait plutôt consensus. Mais il faut évidemment que les acteurs se mobilisent localement pour que ces dégâts régressent et comme toujours en forêt seul le temps long nous renseignera sur notre réussite ou notre échec. En cas d'échec, les propriétaires forestiers privés de régénération forestière ne pourront évidemment garantir leurs interventions sur le long terme. L'enjeu est donc de taille et il nous faut réagir dès aujourd'hui. Concernant la question très importante que le président DARLET a aussi évoqué du loup dont la présence participe ou pas aussi à l'équilibre cynégétique je voudrais aussi vous remercier pour votre implication aux côtés des éleveurs dans la mise en œuvre des tirs de défense simple et de défense renforcée et pour votre implication dans la mise en œuvre des tirs de prélèvement sous l'autorité des lieutenants de louveterie dont je salue aussi la présence ce soir. Cette implication de la Fédération est précieuse et votre aide contribue à conserver sur les territoires des activités économiques en particulier le pastoralisme qui permettent aux territoires ruraux de vivre et aux paysages que nous connaissons tous et que nous admirons pour beaucoup de perdurer. En outre grâce à vous plus de 1000 chasseurs ont désormais été formés au sujet du loup, formation obligatoire pour mettre en œuvre les tirs de prélèvement.

Enfin un vœu, je voudrais rajouter en effet un mot sur la sécurité des chasseurs et des non chasseurs à laquelle votre Fédération est comme moi très attachée. Au-delà des polémiques qui ont pu avoir lieu lié à la fermeture ou non d'un jour de chasse supplémentaire je voudrais délivrer à chacun un message clair : la sécurité est l'affaire de chacun et c'est donc l'affaire de tous. Le schéma de gestion cynégétique incite fortement à la formation des chasseurs. N'hésitez pas évidemment à nous faire remonter les difficultés ou les problèmes que vous rencontreriez, nous saurions les prendre en considération au-delà de ce qui a été fait et bien fait. Le président, le directeur de votre Fédération sont tous les deux, je puis vous le dire, très attachés à communiquer et à échanger avec les non-chasseurs et avec tous les usagers de la nature. La bonne communication locale est bien souvent la clé d'une cohabitation réussie entre les différents usages d'un territoire, car on ne peut opposer les loisirs sur un territoire, en revanche, le partage respectueux de l'espace doit se faire par l'éducation, par la formation et par le respect de l'autre. Monsieur le président, dans quelques jours j'ai cru deviner que vous laisserez la place à votre successeur. Dans la continuité du travail réalisé jusqu'à présent, je ne doute pas que les liens qui se sont établis depuis longtemps déjà entre la Fédération Départementale de Chasse de l'Isère et les services de l'Etat continueront à se renforcer pour mener à bien les grands chantiers d'aujourd'hui et de demain qui nous attendent. Ces chantiers que vous connaissez et que nous connaissons tous très bien et qui guident tous les jours notre action commune. Merci à tous.

Merci Monsieur le Préfet.

Je vais vous présenter mon bilan moral. Ce sera le dernier cette année, pour les années à venir.

Amis chasseurs et chasseresses, je tiens à vous remercier pour l'engagement dont vous faites preuve tous les jours pour que notre activité retrouve sa place dans la société qui évolue très vite et surtout dans notre si joli et paisible milieu rural qui a été longtemps ignoré ou oublié. Je sais que la tâche n'est pas facile car la perte des valeurs rurales d'une grande partie de nos concitoyens nous oblige aujourd'hui à redoubler d'efforts pour expliquer et faire accepter notre activité. Mais je me réjouis que depuis quelques temps les plus hautes instances de l'Etat se rappellent que cette ruralité est présente et a une vie commune. Beaucoup de familles en vivent comme l'a rappelé Madame la Députée et Madame la Sénatrice. Je vous fais confiance pour relever ce défi et sachez que votre Fédération sera toujours là pour vous accompagner et vous représenter. Nous avons vécu une saison de chasse 2018-2019 bien remplie, au pas de charge je dirais avec nos collègues de la région Auvergne-Rhône-Alpes et nos collègues nationaux et le président Willy SCHRAEN comme on l'a cité tout à l'heure. Une réforme de la chasse d'une ampleur nationale et sans précédent. Une mise en œuvre progressive du programme national de la forêt et du bois décliné au niveau de notre région Auvergne-Rhône-Alpes. L'enjeu majeur sur la sécurité à la chasse est la cohabitation avec les usagers de la nature. Le développement conséquent du loup dans notre département, le projet associatif de votre Fédération qui prend tout doucement une place importante dans les choix d'orientation de votre Fédération et le projet de création de l'Office Français de la Biodiversité et de la Chasse pour janvier 2020. C'est la future Agence Française pour la Biodiversité et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage comme l'a expliqué notre Sénatrice d'où le permis national à 200 euros. Mais comme vous le savez, cette loi va bien au-delà et impacte l'ensemble des structures fédératrices de notre monde de la chasse. Je ne vais pas aujourd'hui vous faire état de tous les aspects liés à la mise en œuvre de cette réforme qui a été très rapide, mais sachez que nos A.C.C.A. sont en danger et je tiens aujourd'hui sur ce sujet à me faire le porte-parole du président de la Fédération Nationale des Chasseurs, Monsieur Willy SCHRAEN. C'est après une première lecture à l'Assemblée Nationale mitigée sur certains points que nous avons connus les 10 et 11 avril une première lecture au Sénat parfois difficile sur des sujets pourtant très stratégiques pour la réforme de la chasse française défendue par la Fédération Nationale des Chasseurs. Au titre des motifs de mécontentement nous pouvons relever que la chasse populaire qui se pratique aujourd'hui dans plus de 10 000 A.C.C.A. répartis sur 44 Fédérations de chasse en France a été sacrifiée pour satisfaire les intérêts forestiers. De manière catastrophique, les dispositions qui avaient été ajoutés au texte lors du débat à l'Assemblée Nationale ont été tout bonnement supprimées. Ces dispositions avaient pour principal objet de rendre caduque une jurisprudence du Conseil d'Etat de 2018 qui permet à plusieurs propriétaires en se regroupant de faire valoir un droit à opposition à l'A.C.C.A. et cela même si chacun d'eux ne dispose pas des 20 hectares minimum requis dans notre département pour constituer une chasse privée. Cette possibilité d'association de propriétaires pour faire valoir un droit aux A.C.C.A. remet tout simplement en cause le fondement même de nos A.C.C.A. c'est-à-dire la loi VERDEILLE. Nos A.C.C.A. sont là pour qu'il existe une gestion concertée entre acteurs du monde rural, et elles ont toujours su assumer les missions de service public qui leur incombent surtout en matière de maintien des équilibres. Je vous avoue que je suis profondément déçu de cette position prise par le Sénat. Et même en colère, si ces acteurs forestiers et sénateurs pensent que la remise en cause de nos A.C.C.A. qui se traduira par un fractionnement du territoire soumis à leurs actions est la solution à une meilleure régulation des populations de grands gibiers et bien je ne peux que m'en offusquer. Comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, les A.C.C.A. ont des missions de service public et on maintenait le dialogue. Je ne peux m'empêcher de penser que cette pression exercée sur les A.C.C.A. au motif du maintien de l'équilibre forêt/grand gibier ne cache en fait qu'une volonté non avouée et assumée de tirer des bénéfices financiers de la chasse. Nos associations de chasse communales agréées qui représentent la chasse populaire est en danger. La Fédération Nationale des Chasseurs ne baisse pas les bras et cette question des A.C.C.A. qui sera réétudiée par la Commission Mixte Paritaire comme Madame la Sénatrice et Madame la Députée nous l'ont dit, qui réunira députés et sénateurs pour obtenir une révision de ce texte à l'Assemblée Nationale et au Sénat d'ici début mai. Je tiens ces informations du président de la Fédération Nationale. Votre Fédération vous tiendra bien évidemment informé de tout cela dans les semaines à venir mais je ne vous cache pas de mon inquiétude. Au sujet d'inquiétude qui émane de la loi à venir, celle-ci porte sur les plans de chasse. Toujours dans le domaine des intérêts privés forestiers, il est prévu que les plans de chasse soient asservis aux documents d'aménagements et des gestions des forêts programmant la diminution drastique des cerfs et des chevreuils dans nos forêts. Là aussi je ne comprends pas la position du Sénat car cette position d'asservissement et donc de soumission des acteurs cynégétiques n'est en soi pas conforme au programme national de la forêt et du bois qui se décline à l'échelle de toutes les régions administratives de France. Ce programme se déploie progressivement dans notre région au travers du PRFB (Plan Régional Forêt Bois) qui au travers de la thématique de l'équilibre forêt/grand gibier met autour de la table dans une logique de concertation les acteurs forestiers et

cynégétiques. J'ai peur que les positions prises par les forestiers au niveau national ne viennent remettre en cause ou tout du moins altérer les bonnes relations et le dialogue que nous avons toujours su entretenir avec l'ensemble de nos forestiers ici présents de notre département. Je souhaite qu'au niveau national on réfléchisse bien avant d'appliquer la loi qui est faite en ce moment. La question de cette réforme est le sujet majeur de notre Assemblée Générale. Madame la Sénatrice nous a un peu rassurés lors de son allocution mais permettez-moi Madame la Sénatrice que notre colère ne retombera que si la loi permet la pérennisation de nos A.C.C.A. dans notre chasse populaire. Nous comptons sur votre connaissance du monde rural, de la chasse, de l'implication de nos A.C.C.A. dans nos villes et nos villages comme vous l'avez si bien dit pour défendre nos intérêts et je compte sur vous les chasseurs de l'Isère et nationaux, je compte sur vous Madame la Députée et Madame la Sénatrice. La mise en œuvre de la réforme sous l'angle du financement de votre Fédération des dégâts de grands gibiers vous sera présentée par Madame Danielle CHENAVIER, trésorière de votre Fédération.

Je profite de cette occasion pour remercier chaleureusement Danielle pour le travail qu'elle a accompli. Elle s'est investi corps et âme dans cette réforme et ce qu'elle vous présentera résulte d'un travail énorme de sa part pendant une année que ce soit pour votre Fédération ou avec ses collègues trésoriers de la Fédération Régionale Auvergne-Rhône-Alpes. Merci Danielle. La Fédération et les chasseurs te doivent beaucoup.

Je ne vais donc pas entrer dans les détails des conséquences financières de la réforme sur les chasseurs et les territoires de chasse de l'Isère mais ce que je tenais à vous dire c'est que la suppression du timbre grand gibier 38 est pour notre Fédération une avancée conséquente. Nous serons tous demain des chasseurs sans distinction attaché à notre territoire de chasse. Terminé les clivages entre chasseurs de petit et grand gibier, entre territoire de plaine et de montagne, entre modes de chasse, seuls doit compter notre unité, notre identité première de chasseur et pour moi cela est un véritable aboutissement. Le chasseur est très attaché à son territoire, il le surveille, il le gère, mais parfois un élément perturbateur vient rompre cet équilibre que l'homme a trouvé avec son territoire. Je parle bien ici de l'homme au centre de la nature, et non pas d'un homme dont l'existence est déterminée par cette nature, ceci je le cite depuis que je suis président. Aujourd'hui c'est l'homme qui doit être au centre de la nature. Vous l'avez bien compris, cet élément perturbateur auquel nous sommes confronté ainsi que nos amis agriculteurs, alpagistes, et certains habitants, dont les maires de nos communes, comme Monsieur le Préfet ou d'autres en ont parlé c'est le loup bien sûr. Sa présence se fait de plus en plus sentir, elle devient pour certains à la limite du supportable, son extension peut depuis 4 années être considéré comme fulgurante et je n'en veux pour preuve que le nombre donné être recensé comme certaines par les services de l'Etat qui en 2014 s'élevaient à 4 meutes, en 2018, elle s'élève à 14 meutes. Hormis cet accroissement conséquent, le coût économique pour l'Isère de l'impact direct et indirect de sa présence s'élève pour 2018 à plus de 1 million 8 cent mille euros. Je pense qu'aujourd'hui avec les problèmes, les soucis qu'on a financièrement au niveau national, on pourrait se passer de ces dépenses. Sur cette question du loup, votre Fédération a toujours défendu la nécessité de la mise en œuvre d'un plan de gestion prévoyant annuellement un quota de prélèvements établi par une instance départementale représentative de la société civile. L'objectif étant de rendre compatible la présence de l'espèce avec le maintien d'une activité pastorale (élevage ovin, caprin, bovin), et cynégétique durable aussi. Seulement ce n'est pas à l'échelon local que ces décisions, qui impactent nos territoires, sont prises mais au niveau national. Il est bien difficile, voire impossible à votre Fédération de se faire entendre mais sachez que les chasseurs de France se mobilisent actuellement ainsi que nos instances régionales et nationales non pas pour éradiquer le loup mais pour le soumettre à une gestion de ses effectifs seuls, je ne parle pas de prendre des dégâts. Mais si on peut réguler les populations, on aura gagné. On sait très bien gérer le gibier, la grande faune. Je ne peux pas arriver au terme de ce rapport sans vous parler sécurité et cohabitation avec les usagers de la nature. Vous le savez, la sécurité à la chasse est pour moi une priorité absolue et je peux aujourd'hui vous l'avouer, à chaque fois que j'aborde ce sujet, il me revient des moments difficiles d'émotion intense qui ne me quitteront jamais. Je ne souhaite à aucun président de Fédération de vivre ce qu'on a vécu avec mon directeur. Cela étant dit, nous avons respecté nos engagements, et nous avons formé à la sécurité et à l'organisation des battues tous nos responsables d'équipe. En 2 années, ce sont 2700 chasseurs que nous avons formés gratuitement. Nous continuerons dans cette dynamique en 2019, et nous devons poursuivre nos efforts dans les années suivantes. A vous d'insister chers présidents, chers chasseurs pour convaincre tous les chasseurs qui n'ont pas fait cette formation, réticents, de la nécessité de cette formation. Là aussi, la réforme de la chasse impacte les chasseurs sur l'ensemble du territoire, les dispositifs d'identification des chasseurs en battue par la couleur orange seront rendus obligatoires. Ce que nous faisons déjà en Isère. La pose d'une signalétique informant l'utilisateur d'une chasse en cours sera elle aussi rendue obligatoire, et ce que nous faisons déjà en Isère. Et il y aura obligation à tous les chasseurs de passer une formation de recyclage sécurité à la chasse tous les 10 ans, ce sera obligatoire aussi. Je pense que c'est une très bonne chose. Beaucoup d'obligations certes, mais oui il nous faut passer par là si nous voulons limiter au maximum les risques d'accident même si le risque zéro n'existe pas. Nous n'avons pas le droit à

l'erreur. La sécurité c'est aussi mieux informer les autres utilisateurs de l'espace rural. Là aussi nous sommes très actifs. Les conventions signées avec les randonneurs, les cavaliers, les Vététistes, et notre présence dans le cadre de la Commission Départementale des Sites et Itinéraires du Conseil Départemental de l'Isère nous permet de rencontrer, d'échanger avec les structures fédératrices d'activité de pleine nature. Nous allons au fil du temps engager un travail collaboratif avec les instances et je suis très optimiste. Mais n'oublions pas que rien ne remplacera le contact et le dialogue entre les hommes sur le terrain, et là je m'adresse à vous aussi pour porter ce message. La cohabitation passe avant tout par une courtoisie réciproque qui a elle seule peut susciter ce désir de partager un instant sur le terrain et de changer l'image de la chasse vis-à-vis de nos concitoyens. Ce partage nous allons tenter de le susciter dès cette année 2019. Notre salon annuel consacré à la sécurité à la chasse changera de dénomination pour « un dimanche en nature, le rendez-vous des usagers de la nature ». A ce salon seront présents à cette journée dominicale les associations représentant des activités de nature et j'espère sincèrement que cette journée soit une réussite. Avant de conclure, je réitère mes propos tenus à l'Assemblée Générale 2018, si nous ne voulons pas subir et nous retrouver en position défensive à chaque instant, nous devons être en capacité d'envisager notre avenir et d'en rester maître. Toutes nos actions doivent être lisibles et compréhensibles de tous et ce, au travers d'une véritable politique d'orientation pour les 10 à 15 années à venir, que nous y parviendront. Votre Fédération par son projet associatif s'est préparée à cet avenir et j'en suis fière car il va dans le sens de la réforme nationale de la chasse. Chers amis, j'ai terminé mon rapport moral, mais je prendrais la parole à la fin de l'Assemblée Générale pour vous annoncer un changement à la tête de votre Fédération mais je pense que vous êtes déjà tous au courant. Merci de votre écoute et maintenant je passe la parole à Jean-Marc ROCHETTE qui va vous présenter le rapport d'activité.

#### **Orateur : M. Jean-Marc ROCHETTE – Secrétaire de la FDCI**

Mesdames, messieurs, bonsoir, comme nos statuts le demande, je vais vous présenter le rapport d'activité de notre Fédération pour l'année écoulée. Notre logiciel de suivi du temps de travail permet depuis 2 ans d'obtenir un suivi extrêmement précis des missions accomplies par le personnel de la Fédération. La répartition totale du temps travaillé est partagée entre les CDD pour 12% et les CDI pour 88%. Cela représente une somme de 27 900 heures de travail annuel. Grâce à la contribution de l'ensemble des salariés, je peux désormais vous donner de façon précise la part de ces temps de travail. Le fonctionnement de la FDCI comprenant la comptabilité, les réunions et autres tâches internes de gestion, le service à l'adhérent, les missions relatives aux espèces et aux habitats constituent les parts prédominantes de l'activité fédérale. Le service à l'adhérent constitue un tiers de l'activité générale de la FDCI, il est divisé en 7 parties qui totalisent 8520 heures. Les missions de service public assumées par la FDCI sont divisées en 7 pôles, parmi les principales, la valorisation du patrimoine cynégétique, l'information et la formation des chasseurs. L'ensemble de ces missions représente un volume annuel de 24 600 heures de travail. En ce qui concerne la formation au permis de chasser, nous observons une augmentation entre 2015 et 2016 puis une baisse sensible et régulière des inscrits. C'est la classe d'âge comprise entre 15 et 35 ans qui est la plus représentée mais nous formons aussi des anciens au permis de chasser voir même quelques plus de 60 ans. Depuis 2018, les inscriptions aux formations FDCI hors permis de chasser sont possibles depuis votre espace adhérent. Le graphique ci-dessus montre votre motivation à suivre ces formations. En 2018, vous étiez 1713 à suivre une formation FDCI avec une attraction particulière pour la formation sécurité délocalisée en A.C.C.A. 1326 inscrits à elle-seule. Pour la formation sécurité nous notons un pic en 2017 qui correspond à l'obligation réglementaire inscrite au schéma départemental de gestion cynégétique.

- la E- validation : inscription en ligne pour la validation annuelle du permis de chasser

Après une mise en place timide, la E-validation remporte un succès grandissant. Presque 8000 chasseurs l'utilisent annuellement pour obtenir leur permis. Nous espérons que les adeptes seront encore plus nombreux l'an prochain et que nous dépasserons les 50%.

- Le conseil d'éthique :

Pour mémoire, le conseil d'éthique est un groupe de travail composé par plusieurs élus FDCI à charge de traiter les affaires liées au non-respect de la réglementation hors PV et timbre amende ou à des conflits d'usage. Les dossiers fluctuent selon les années. En 2018, 2019 ce sont 14 incidents qui ont été relevés. Ces conflits entre chasseurs et non chasseurs, et les tirs à proximité des habitations représentent les ¾ des dossiers. Ci-dessus, la cartographie des territoires ayant rencontré un à deux conflits d'usage ces 3 dernières années. 52 cas recensés en tout.

- Les procès-verbaux :

Depuis la saison 2016, la tendance est plutôt à la hausse.

La nature des procès-verbaux se divisent en 4 classes différentes :

- L'agrainage

- La divagation de chiens
- Le manquement aux règles de sécurité
- Et autre

Soucieuse d'une éthique à conforter, la Fédération se porte systématiquement partie civile, et se mobilise afin que toutes les procédures portant sur les infractions graves soient poursuivies. La FDCI remercie les agents du service départemental de garderie et les gardes particuliers pour l'accomplissement de leur mission de police de la chasse. Remercions également Maître Bernard MERAUD qui défend les intérêts de la FDCI et des A.C.C.A. impliqués.

- Le service environnement :

Accomplit plusieurs missions de gestion des espèces et de leur habitat. Celles-ci sont regroupées en 9 thèmes et représentent un total de 6300 heures de travail. Vous pouvez noter une prédominance du temps passé à l'animation du pays 34% et à la gestion des dégâts 18%.

- La communication :

Comprend 9 missions principales.

- Le magazine info-chasse.
- La stratégie digitale qui rassemble Internet et Facebook.
- Les salons, le festival nature en Bièvre et le salon sécurité.
- Les relations presse et public.
- Le travail de mise en page ou d'infographie.
- « Un dimanche à la chasse » bien sûr, l'édition 2019 est fixée au 20 octobre.
- La bourse au territoire.
- La publicité.
- Et enfin les relais ciné.

L'ensemble représente 1300 heures de travail.

Les missions subventionnées :

Sont regroupées en 9 thèmes principaux et représentent 5700 heures de travail.

- Le petit gibier de montagne qui représente presque la moitié des heures travaillées.
- Les habitats de plaine.
- La trame verte et bleue.
- La gestion administrative.
- La bécasse des bois.
- Les collisions routières.
- Les prestations de service.
- La cohabitation.
- La sécurité à la chasse et le volet sanitaire.

Voilà un survol de l'année cynégétique. Je vous ai présenté les missions principales qui se succèdent tout au long de l'année et pour lesquels membres du personnel et élus fournissent le maximum d'efforts. Je vous remercie de votre attention.

**Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Merci Jean-Marc. Danielle CHENAVIER va vous présenter le bilan réalisé 2017-2018 pour les comptes, et puis elle vous présentera ensuite le budget prévisionnel.

**Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Trésorière « compte GENERAL » de la FDCI**

Bonjour mesdames, bonjour messieurs,

Donc je vais vous présenter les comptes généraux

Je vais être très succincte, je vais faire une présentation globale et très générale puisque tout cela vous a déjà été présenté en réunion préparatoire. Et en plus vous avez le détail des lignes du plan comptable sur votre espace adhérent que vous pouvez consulter à loisir. Bien entendu, tout ceci a été validé par le commissaire aux comptes. Tout d'abord, l'évolution de l'effectif des chasseurs, il est en baisse depuis plusieurs années, nous nous situons au-dessous de la barre des 300. 1,69% pour l'Isère. Nous sommes un peu inférieurs à la baisse nationale qui est à 1,90%. Le contingent des chasseurs au niveau national français est de 1 million 118 mille. Concernant le résultat de l'exercice, nous sommes en déficit de 85 119 euros. Vous voyez par rapport à nos prévisions, nous sommes très proches, nous avons prévu ce déficit. Nous calculons au plus juste le prix de votre timbre fédéral qui

représente la principale ressource de notre Fédération. Donc ceci démontre combien la maîtrise financière de la gestion de votre Fédération est importante.

La répartition des produits :

Bien entendu les produits, nos principales ressources sont les validations au permis de chasser national et départemental, ainsi que les cotisations adhérents qui représentent 69% de nos produits.

Les charges, les charges de personnel se situent entre personnels permanents et les contrats à durée déterminée à 47% donc au-dessous de la barre des 50%. La valeur de notre Fédération avec ses Fonds Propres, ses Valeurs Mobilières et Immobilières, représente une valeur de 3 million 334 147 euros. Je tiens à vous dire que l'emprunt sur la Maison de la Chasse est clôturé depuis décembre 2018 et que notre capacité d'autofinancement est très importante. Je conclus en remerciant la comptable et les experts comptables de la Fédération qui ont travaillé sur ce budget et je remercie tout particulièrement notre commissaire au compte qui a validé ce bilan et qui vous fera son rapport tout à l'heure et qui en plus de valider les comptes, nous apporte toujours son éclairage très avisé et nous permet d'avancer dans cette gestion financière assez compliquée. Merci de votre attention.

Avant la réforme, il y a tout de même le budget dégâts.

Je passe la parole à mon collègue Jean-François JOSE.

#### **Orateur : M. Jean-François JOSE – Trésorier « compte DEGATS » de la FDCI**

Bonjour à tous, comme l'a dit Danielle c'est le dernier budget dégâts que je vais présenter.

Malheureusement, il va quand même rester des dégâts même si le budget n'y est plus, les dégâts vont rester.

Alors pour le budget dégâts 2017-2018, on avait fait un prévisionnel à 784 111 euros et malheureusement on en a réalisé 1 075 393 euros donc un écart d'au moins 291 282 euros.

Les produits, de 784 111 et on a réalisé 830 692 donc un petit écart de +46 581, ce qui nous fait un déficit total de 244 601.

Pour le budget dégâts la répartition des produits, le timbre grand gibier représente quand même 53% des produits. Les taxes plan de chasse, bracelets plan de chasse, le timbre grand gibier national et autres produits.

Le budget dégâts pour la répartition des charges, vous voyez que 92% c'est les dégâts, donc charges personnelles qui est reversé au compte général et autres charges.

La répartition des dégâts par espèces :

- Le sanglier 91%.

- Le chevreuil n'est plus qu'à 1% grâce aux clôtures qu'on propose aux maraîchers.

- Le cerf 7%

- Et le mouflon 1% comme je vous l'ai dit en réunion préparatoire, le mouflon dans quelques temps, ça n'existera plus.

L'évolution des surfaces détruites par le sanglier par type de culture :

Donc vous voyez la plus grosse année cela a été l'année passée 2017-2018, avec beaucoup de dégâts sur les prairies, par contre cette année à la même époque on a quand même à peu près, peut-être je m'avance un peu mais on a pratiquement la moitié de dégâts par rapport à l'année passée.

Ça va quand même nettement mieux.

Et l'évolution des réserves, comme vous avez pu le constater quand on vous a présenté la responsabilisation on a pris quand même beaucoup dans les réserves, donc pour éviter que les A.C.C.A. soient quand même dans le rouge, il nous reste moins de 10 533 euros sur les réserves. Voilà, je vous remercie pour mon dernier budget dégâts.

Je pense qu'avant de passer à la réforme et au budget prévisionnel, Monsieur JOLY commissaire aux comptes va faire son rapport. Merci.

#### **Orateur : M. JOLY – Commissaire aux comptes**

Mesdames, messieurs bonsoir. En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 avril 2015, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre association, la Fédération des Chasseurs de l'Isère, relatif à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont annexés au présent rapport. Je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière du patrimoine de l'association, à la fin de cet exercice.

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercices professionnels applicables en France, j'estime que les éléments que j'ai collectés, sont suffisants et appropriés, pour fonder mon opinion. J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, qui me sont applicables sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 à la date

d'émission de mon rapport, et notamment, je n'ai pas fourni de service interdit par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

En application des dispositions des articles, L 823-9 du code de commerce, relatif à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont portés, sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significativement retenues.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans les documents adressés aux membres, sur la situation financière et les comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives que celle-ci proviennent de fraudes ou résulte d'erreurs. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Pour ce qui concerne le rapport spécial, il m'appartient de vous communiquer sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leurs utilités ou leur bien fondés, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il n'existe pas de convention nouvelle à soumettre à l'Assemblée. Pour ce qui concerne les conventions anciennes, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvés par l'Assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

Votre association a payées des honoraires pour 3152 euros à Maître MERAUD Bernard, avocat, frères de Monsieur MERAUD Michel, pour frais de procédure, et Monsieur DUFRESNE Jean-Louis, Président, bénéficiait d'une indemnité forfaitaire mensuelle de 500 euros.

Messieurs, mesdames, je vous remercie de votre attention.

#### **Orateur : Mme Danielle CHENAVER – Trésorière « compte GENERAL » de la FDCI**

La philosophie de la réforme financière :

C'est une restructuration complète de la gestion financière de la Fédération, qui est induite par la réforme nationale. Cette réforme, elle n'est pas uniquement liée aux finances, c'est la prise en compte du chasseur par rapport à son territoire, auparavant, elle était prise en compte par rapport à son mode de chasse.

Donc, vous serez appelés à voter sur les propositions que nous allons vous faire, tout d'abord sur le vote 4 qui correspond au vote du prix des bracelets, ceux-ci sont inchangés par rapport à la saison précédente.

Le vote 5, c'est le budget provisionnel, qui intègre donc la réforme financière.

Première incidence : Comme vous l'a dit Jean François, il n'y aura plus de compte dégâts, il n'y a plus qu'un seul compte, le compte général et le compte dégâts sont fusionnés : donc plus qu'un trésorier.

Nous équilibrerons le budget à 3 189 639 euros. Les produits se déclinent comme ceci, avec les adhésions individuelles, c'est-à-dire les permis de chasser, nous évaluons pour cette saison, en fonction de la baisse des chasseurs, notre effectif à 16 300 chasseurs, tout confondu, national et départemental. Le chiffre des contributions territoriales est évalué par rapport au nouveau système de calcul, et pour le reste il n'y a pas de changement.

En ce qui concerne les subventions, vous avez ici le détail par organismes. Nous retrouverons bien, Monsieur MULIK, la subvention départementale, qui est prévue pour l'année 2019 et 2020. Il faut quand même souligner que ce sont des recettes et non pas des bénéfices, qui découlent de fiches projets sur des actions environnementales que nous allons entreprendre et pour lesquelles nous sommes subventionnées à 80 %, 20 % sont à la charge des chasseurs.

En ce qui concerne les charges, notre masse salariale est constante, en pourcentage elle sera plus faible puisque nous avons augmenté le budget et ce qui est à remarquer c'est la ligne dégâts qui n'existait pas dans le compte général mais puisque les deux comptes sont fusionnés et qui est mutualisée à 601 450 euros tous dégâts confondus que ce soit le sanglier, les cervidés ainsi que les frais d'estimateurs. Pour le reste, il n'y a pas de changement.

Ce qui nous intéresse, le permis de chasser, nous n'avons plus que 2 permis de chasser, 2 adhésions individuelles. La validation nationale qui passe à 200 euros au lieu de 403 euros, qui supprime le timbre grand gibier. En Isère, nous avons fait le choix de supprimer également le timbre grand gibier 38. La validation départementale sera 148,50 euros. Nous avons aligné le prix du timbre fédéral sur le prix du timbre national et nous avons supprimé le timbre grand gibier, le chasseur 38 quand il va valider son permis, fera une économie de 24 euros s'il prenait son



timbre grand gibier. Avec ces deux formes de permis vous pouvez chasser petit et grand gibier. Nous ne distinguons plus le chasseur par son mode de chasse mais par le territoire sur lequel il chasse.

La contribution territoriale : on appliquera une contribution plancher jusqu'à 50 hectares qui s'élèvera à 200 euros. Elle sera plafonnée à 3000 hectares, ensuite elle sera séquentiée par tranche d'hectares avec un prix dégressif à l'hectare. Ainsi, l'équilibre de la ligne dégâts, son financement, se fera d'une part par la totalité des contributions territoriales et les bracelets plan de chasse. La ligne dégâts mutualisée sangliers, cervidés, frais d'estimateurs mutualisés à 601 450 euros sera financée par les contributions territoriales et les bracelets plans de chasse alors qu'auparavant elle était financée par les timbres grands gibiers. Comment nous allons répartir cette ligne mutualisée auprès de nos 26 U.G du département. Elles sont réparties proportionnellement à l'importance des recettes qu'amène l'U.G à la Fédération, c'est-à-dire le total des contributions territoriales des sociétés de chasse de l'U.G + le total des bracelets plan de chasse auquel on enlèvera 17% pour les frais généraux, les frais généraux ce sont le personnel du service dégâts, les protections à la culture, les frais de fourniture des bracelets etc... Le principe est simple, les U.G qui dépassent le montant de leur enveloppe dégâts paient une cotisation dégâts. Les U.G qui ne dépassent pas leur enveloppe, ne paient pas, et ceci quel que soit le résultat de la ligne dégâts ou du bilan financier.

- 1<sup>er</sup> cas : La ligne dégâts est excédentaire : cela veut dire qu'on dépense moins que 601 450 euros. On redistribue l'excédent, comment on le redistribue, une partie est reversée sous forme de bonus aux unités de gestion qui n'ont pas dépassé, elles pourront ainsi se constituer une réserve qu'on appellera « compte UG » et qui pourra leur servir d'assurance pour les années futures où elles seraient soumises à la cotisation dégâts. Il y aura bien sûr une ristourne sur les dépassements des sujets qui dépassent, c'est une cotisation qu'elles paieront ce n'est pas le dépassement intégral. Cette cotisation ainsi que le reste de l'excédent de la ligne dégâts viendront alimenter un fond de réserve qui sera dédié au paiement des dégâts. Ne pas oublier que les 2 comptes sont fusionnés et que s'il y avait un excédent, il pourrait être reversé dans le compte général. Mais ce n'est pas de notre volonté, cet argent sera mis de côté pour financer uniquement les dégâts. « Le compte des UG » c'est-à-dire les réserves qu'elles auront pu se constituer au fil de leurs bons résultats seront plafonnées à 30% du montant de leur enveloppe. Ces comptes seront gérés par la Fédération et ne pourront servir dans un premier temps qu'au paiement des dégâts.

- Si la ligne dégâts est déficitaire, il faudra équilibrer. Le premier niveau c'est la solidarité. Pour l'instant il n'y a rien de changé, c'est l'ancienne mutualisation. Les sujets qui ne dépassent pas compensent le déficit des sujets qui dépassent : solidarité. Ensuite, les sujets qui dépassent, paieront leur cotisation dégâts en fonction du « compte UG », de la réserve qu'elles auront pu mettre de côté et du fond de réserve dédié aux dégâts qu'on injectera dans le déficit, pour pondérer le déficit. Donc il y a aura tout un calcul qui sera fait, comme ça a été fait d'ailleurs cette année pour la responsabilisation, pour que l'effort consenti par les sociétés de chasse soit supportable.

Alors, le vote numéro 6 : nous vous proposons de mettre en application le système de la cotisation dégâts avec la constitution du « compte UG » et du fond de réserve dès cette année, sinon tout rebasculera dans le compte général. Et donc l'idée, « c'est de faire profiter », si on a des bons résultats cette année comme ça semble se profiler, de pouvoir dès à présent en faire profiter les sujets. Donc je tiens à remercier le directeur de la Fédération et le personnel de la Fédération qui m'a beaucoup aidé et soutenu dans la réflexion de cette réforme, je remercie mes collègues administrateurs, qui pour certains, se sont aussi beaucoup investis dans l'élaboration de cette réforme et également les membres de la Commission des Finances ; je vous rappelle que la Commission des Finances est constituée d'un chasseur par pays cynégétique donc nous apporte l'écho du terrain si on peut dire et ils ont eu un avis très précieux pour moi, et ce qui a permis de mettre en application cette réforme. Je vous remercie de votre attention.

#### **Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Ce sera mon dernier discours devant vous car aujourd'hui je vous annonce, comme vous le savez, avec une certaine émotion que je quitte mes fonctions de président et d'administrateur du pays cynégétique de Chartreuse. Donc au 30 juin, je laisserai la place à mon successeur. Donc je vais faire un petit bilan de ce que j'ai fait pendant 13 ans :

En 2006, désigné par mes amis chasseurs de Chartreuse, ici présents et présenté par Gérard VOGUE l'ancien administrateur, et coopté par le Conseil d'Administration, je me suis attaché tout ce temps à défendre notre activité. Fier, je l'ai été pendant ces 13 années et surtout les 7 ans de présidence de votre Fédération. Cette fonction de président je l'ai assumé avec passion et dans le dialogue permanent. Animé par le respect des hommes et des femmes que j'ai pu côtoyer tout au long de ces années en allant sur le territoire et en ayant toujours à l'esprit que toutes mes décisions devaient répondre au motif de l'intérêt général.

Ces 13 années à la Fédération m'ont enrichi humainement, et j'ai pris un réel plaisir à travailler avec vous et pour vous. Lorsque mes collègues administrateurs m'ont élu président, j'ai vraiment pris conscience de la tâche qui m'incombait et je me suis réellement immergé dans les entrailles de votre Fédération. J'ai découvert une activité débordante ainsi que des relations et un jeu d'acteur d'une grande complexité. J'ai personnellement beaucoup appris et aujourd'hui je souhaite dire un grand merci à tous ceux avec qui j'ai travaillé. D'abord mes collègues du Conseil d'Administration toujours en activité qui sont ici tous présents les 11, je ne vais pas les citer, vous les connaissez tous, merci à ceux qui ont quitté pendant ma présidence, et il y en a 4, George TRIPIER-MERLIN, qui a été vice-président de la Fédération, qui a beaucoup insisté pour que je sois président et je t'en remercie beaucoup George. Quand tu veux tu es toujours tenace et tu l'es encore même si tu n'es plus à la Fédération. Jean-Paul MILLET aussi, qui était administrateur sous ma présidence, Jean-Marc BOUTOUX et Marie SCALA aussi qui est dans la salle je le sais. Elle a été quelques temps administratrice. Je veux remercier aussi le personnel de votre Fédération qui fait preuve d'une motivation et d'un engagement que je n'avais jamais mesuré avant mes fonctions de président. Votre Fédération a de la chance d'avoir des salariés si dévoués et je souhaite personnellement leur dire ce soir un grand merci et de continuer sur le même chemin. Je ne sais pas où ils sont, je leur ai demandé d'être là, j'espère qu'ils sont dans le coin. Mais je souhaite aussi comme je leur ai demandé en 2012 de se remettre en cause et de faire évoluer personnellement la Fédération parce que je pense que c'est tout à chacun à sa place qui doit la faire évoluer. Je remercie aussi, au travers de la qualité de son personnel, Monsieur Patrice SIBUT, directeur, et je souhaite le remercier personnellement Patrice parce que c'est quelqu'un qui est intègre. Merci Patrice pour cette confiance réciproque que l'on avait su créer, ta droiture morale et ton sens aussi de l'intérêt général. C'est pour ça qu'on se retrouvait bien parce qu'on avait les mêmes qualités à quelques années de différence. Je remercie aussi tous les partenaires de la Fédération avec qui j'ai travaillé : le Conseil Régional bien sûr, le Conseil Départemental, l'Administration, Madame Clémentine BLIGNY et toute son équipe, Monsieur le Préfet et Monsieur le directeur, je vous charge de transmettre ceci à Clémentine mais je pense que je la reverrai quelques fois. Au président Jean-Claude DARLET mon ami qui m'a félicité mais moi je peux te féliciter aussi parce qu'on a un dialogue et une confiance, réciproque. Mais ne t'inquiète pas je pense que l'équipe qu'il y a là ira dans le même sens avec Danielle. Et ainsi que toutes les structures forestières : Monsieur Albert RAYMOND, Madame Ivonne COING-BELLEY, Monsieur, le directeur de l'ONF, Jean-Yves BOUVET même si pour l'instant on a quelques soucis au niveau national, je souhaite que ça se résolve rapidement parce que le dialogue doit être de permanence comme il a toujours été dans l'Isère. Roger BABOUD BESSE ici présent qui a été mon prédécesseur, avait instauré déjà ça moi je l'ai amplifié mais je pense que Danielle l'amplifiera aussi. Je tiens à remercier une personne qui m'est très chère : mon épouse ici présente sans laquelle je n'aurais jamais pu accomplir toutes ces fonctions. Merci. Ma décision, je l'ai mûrement réfléchi et c'est une décision personnelle. Je m'en vais en bonne santé. Je souhaite simplement profiter de la vie avec ma famille. Je vous dis ça parce que j'ai eu quelques coups de téléphone qui m'ont fait rire mais à un moment donné ça ne me faisait pas trop rire parce qu'il y en a qui m'ont appelé pour me dire « tu démissionne, parce que tu es gravement malade ? Est-ce que tu vas bien » ? Non mais je vous rassure je suis en très bonne santé. Je me pose à 70 ans c'est tout, comme mon ami Roger, à un moment donné, depuis 14 ans que je travaille, à l'école, avec mes parents etc... Ma vie associative que j'ai commencé à 14 ans aussi, ma vie professionnelle, tout cela a bien rempli ma vie, je pense qu'à 70 ans j'ai laissé la présidence de l'A.C.C.A. Je vois mon ami Pierre ANDRU qui a pris la relève, mais c'est très bien moi ça me permet de me reposer et ça va me permettre de profiter de ma famille. La vie d'une association ne doit pas tenir à la personnalité d'un individu mais à celle d'un collectif qui doit se renouveler. Et je pense qu'avec le Conseil d'Administration, on a su le faire. Il a toujours su avoir les décisions collectives et qui sont départementales et non individuelles. Ma volonté a toujours été de ne pas vous quitter du jour au lendemain. Danielle, tu peux venir à côté de moi s'il te plaît ? C'est avec cet esprit qui a animé le Conseil d'Administration de votre Fédération qui le 25 avril dernier, c'est pas vieux, c'est avant-hier, on a voté et qui a désigné à l'unanimité que c'est Madame Danielle CHENAVER qui devra me succéder et j'en suis très heureux parce que je l'ai porté Danielle et vous voyez le travail qu'elle a fait, je ne lui fais pas de peur non plus ? mais j'estime que quand les gens travaillent bien et se dépensent en permanence surtout pour le monde associatif, ils doivent être récompensés et n'ayez crainte elle sera toujours là aussi. Danielle je la connais depuis plusieurs années en tant qu'administratif du pays des Balmes des Marais mais aussi en tant que trésorière de la Fédération. Nous partageons aussi les mêmes valeurs humaines et de sincérité. Je suis certain qu'elle saura vous représenter dignement et son enthousiasme n'a pas de limite. Elle ne s'arrête pas, elle travaille tout le temps. Je lui souhaite bonne chance et beaucoup de plaisir à assumer la présidence de votre Fédération à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Je vous demande de lui réserver un bon accueil parce que votre Fédération doit continuer à vivre et comme je vous l'avait dit aussi en 2012 c'est votre Fédération, les hommes sont de passage. On est des élus, aujourd'hui j'étais présent aujourd'hui je m'en vais mais la vie doit continuer en permanence et je pense que vous êtes entre de bonnes mains. Je vous remercie

tous et toutes pour toutes ces années passées ensemble à défendre la chasse. Même si je ne suis plus président, je serai toujours chasseur et vive la chasse !

Je passe la parole à Danielle et après on remettra les médailles parce que là aussi on a changé, donc les médaillés rentreront à l'autre bout là-bas, je vous appellerai un par un. Les médailles vous seront remis par vos demandeurs, vos administrateurs et vous passerez avec Monsieur le Préfet, on vous félicitera. C'est l'honneur d'avoir Monsieur le Préfet aujourd'hui qui nous permet de changer un peu cette optique, et cette convivialité. Merci.

**Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Trésorière de la FDCI**

Alors c'est mon premier discours mais je ne suis pas une adepte du discours donc je vais faire très court.

Je vais tout d'abord féliciter Jean-Louis DUFRESNE pour son excellent bilan, nous avons vécu cette année de présidence avec lui où nous n'étions pas en conflit, toujours en discussion. Je le remercie parce qu'il m'a laissé toutes libertés pour travailler aux responsabilités qui étaient les miennes, c'est-à-dire qu'il m'a fait confiance et je le remercie aussi de m'accompagner dans sa succession. C'est assez rare cela se passe très bien.

Donc cette nouvelle présidence elle a deux caractéristiques, la première cela ne vous aura pas échappé, je suis une femme. Alors certaines personnes diront qu'être une femme présidente de Fédération c'est un handicap. Certes, mais d'autres pensent et je n'irais pas jusqu'à citer comme certains le chantent que la femme est l'avenir de l'homme mais une femme à la tête de la chasse est une chance parce qu'une voix de femme qui parle de la chasse cela s'entend. La deuxième particularité c'est historique, pour la première fois dans la Fédération de l'Isère qui est comme le disait Monsieur le Préfet tout à l'heure, une des Fédérations les plus importantes, la 15<sup>ème</sup> de France et une Fédération caractérisée de montagnes et bien c'est la première fois qu'un administrateur de plaine sera présidente de la Fédération de l'Isère. Je vous rassure tout de suite, le clivage plaine/montagne dans l'Isère c'est terminé. Il n'y a que des chasseurs. Je fais confiance à mes collègues administrateurs de la montagne qui seront là pour maintenir l'équilibre. Je profite également de remercier mes collègues administrateurs qui m'ont fait un vote de confiance unanime jeudi dernier. J'ai confiance parce qu'il y a des atouts pour cette présidence, il y a une équipe fédérale qui est emmenée par un directeur très dynamique et très motivé comme le disait Jean-Louis. Il y a des administrateurs qui sont devenus au bout de 9 ans des amis, il y a tous les liens qu'on a tissés avec nos partenaires qu'ils soient institutionnels ou de terrain et puis je vous ai vous les chasseurs de l'Isère avec votre formidable énergie, votre passion pour la chasse, votre sagesse, vos grandes gueules parfois mais j'en ai besoin, alors je vous fais confiance et je nous fais confiance pour relever ensemble les défis qui nous attendent. Merci.

Je vais demander à Monsieur le Préfet de nous rejoindre s'il vous plait parce qu'au nom du Conseil d'Administration nous voudrions remettre à Jean-Louis la médaille de la Fédération de chasse. Félicitations.

**Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Ecoutez c'est très émouvant parce que me voir remettre une médaille alors que je vais la remettre à tous les autres après, cette médaille je vous la dédie parce que je suis très émotif c'est comme ça, je ne changerai pas mon épouse le sais mais je vous la dédie parce que j'allais beaucoup sur le terrain, je fais du balltrap un peu c'est pour ça que j'allais un peu sur le terrain mais je me suis attaché à certains d'entre vous, je ne citerai pas les noms ça ne se fait pas, mais ils sont présents dans la salle d'ailleurs. J'ai vraiment passé de très bonnes années en tant qu'administrateur ainsi qu'en tant que les 7 années de présidence et vraiment merci à vous tous, merci Monsieur le Préfet et merci pour cette médaille que je vous dédie aussi. Merci beaucoup.

Donc comme je vous l'ai dit on va remettre les médailles. Je vais vous appeler et c'est votre administrateur de pays qui vous remettra la médaille et vous passerez devant donc je vais demander à Monsieur le Préfet s'il veut m'accompagner et comme ça vous aurez les félicitations du président de la Fédération et de Monsieur le Préfet.

J'appelle Monsieur EYDANT Raymond, A.C.C.A. de Beurepaire, pays de Michel MERAUD

Monsieur GRANADOS Patrice, A.C.C.A. d'ANJOU et Monsieur BLACHE Jean-Pierre de l'A.C.C.A. de CHONAS L'AMBALLAN.

Ils ne sont pas là ? Et les autres sont là ou pas ?

Vice-président de Beurepaire, agriculteur, responsable agriculteur et chasseur.

Monsieur EYDANT, vice-président de l'A.C.C.A. de Beurepaire, responsable agricole sur le secteur.

Vous avez tous compris ?

J'excuse les deux autres. C'était prévu qu'ils viennent mais ils ne sont pas là. Mais ils auront la médaille quand même. Le pays d'Alain PERRIN. J'appelle Monsieur TRONCHON Christian de ST CASSIEN, Monsieur GALLIN Philippe de ST BUEIL et Monsieur DURAND Nicolas de l'A.C.C.A. de DOISSIN.

Félicitations.

J'appelle Monsieur BRET DREVON Jean-Claude de VEUREY-VOROISE et Daniel REPELLIN

Après c'est la Chartreuse.

J'appelle Robert STRAPPAZZON, GERARD Jacques, BOITON Jean-Pierre et Rémi CAROLLO. Ça c'est mon pays.

Ensuite ce sera le pays de Jérôme BEGOT, Belledonne.

Madame SERVOZ GAVIN Régine et Monsieur SERVOZ GAVIN Jean-Marie de ST MARTIN D'URIAGE. Monsieur PIANTINO Michel de REVEL et Monsieur DOVAL Manuel de PINSOT.

Robert, félicitations et bonne retraite.

**Orateur : M. Robert STRAPPAZZON – ACCA de VOREPPE**

Jean-Louis je te remercie pour cette distinction, ce n'est pas tous les jours qu'on a une médaille et je voulais remercier aussi la Fédération et l'ensemble de son personnel qui s'emploie tous les jours pour défendre notre passion qu'est la chasse. Merci.

Et enfin, je remets une médaille à ce monsieur, en Chartreuse il est très connu, je pense que dans les départements, les pays voisins peut-être un peu mais en 2006 quand j'ai été choisi comme administrateur pour la Chartreuse on s'était mis d'accord tous les deux. Moi je voulais que ce soit lui et lui voulait que ça soit moi parce que j'étais plus jeune et plus mordant. Lui l'était un peu moins, cool et calme on va dire. Et on avait décidé qu'on arrêterait ensemble donc chose faite, il a été président de Saint Pierre de Chartreuse pendant 12 ans, il a été responsable du groupe grand gibier Chartreuse, le seul qu'on a, jusqu'à maintenant donc il a pris sa retraite comme moi je la prends aujourd'hui. Merci à toi Jacques GERARD pour tous ces services et l'amitié.

Vous êtes ? Monsieur DOVAL.

Il t'en manque un ?

Félicitations Monsieur DOVAL.

Mme SERVOZ GAVIN, enchanté

Ça fait très plaisir de remettre la médaille à une femme.

Saint-Martin d'Uriage c'est ça ?

Michel PIANTINO, est-il là ?

Allez, vient par-là Michel.

Et Monsieur SERVOZ GAVIN? Le mari qui est président de Saint-Martin d'Uriage ?.

Merci.

Au pas de course Michel !

Pour monter à REVEL, tu le fais en vélo !

Non, je ne le fais plus.

Et j'appelle le pays à Alain SIAUD,

Monsieur FAURE Raymond et Monsieur SIAUD Pierre

C'est ton frère Alain ?

Non.

Ensuite, j'appelle le pays à Danielle CHENAVIER

Monsieur BRUN Denis de FAVERGES de la TOUR et Monsieur BAISE Jacques de l'A.C.C.A. de DOLOMIEU.

Et ensuite, j'appelle Monsieur BRUNET Daniel d'APPRIEU et de ST DIDIER de BIZONNES

Félicitations.

Jacques BAISE, ancien président de Dolomieu est toujours actif dans l'A.C.C.A.

Merci. Et merci à Danielle CHENAVIER.

Denis BRUN, alors là c'est un parti pris parce que c'est le trésorier de mon A.C.C.A. mais c'est mon bras droit aussi.

Et maintenant il devra l'être encore plus.

Félicitations.

Alors cette médaille, on m'a demandé de te la remettre Daniel (BRUNET). C'est Danielle CHENAVIER qui l'a demandé parce que c'est l'administrateur mais elle a été portée par Bruno BOUSSIRON. Il est là Bruno, je l'ai vu, il m'a serré la main tout à l'heure. Voilà il est là. Fais une belle photo pour ton collègue. Tu le dirais mieux que moi parce que tu es un très bon agriculteur et il travaille beaucoup à la vérification des aides je crois sur la bécasse

depuis de longues années. Et on a besoin de gens comme ça parce que comme on va vers la gestion adaptative des espèces, de plus en plus avec la nouvelle loi chasse, des gens comme ça seront importants et ça il faudra le développer. Merci à toi pour le travail que tu as fait.

**Orateur : M. Daniel BRUNET**

Merci. Je peux dire un petit mot quand même ?

Tout d'abord, je tiens à remercier ma Fédération Chasse et puis particulièrement son président Monsieur Jean-Louis DUFRESNE et ses administrateurs qui ont souhaité me récompenser pour mon dévouement et mon investissement pour la chasse, plus précisément pour la bécasse. Sachez que je le fais avec plaisir et passion. Cette récompense je la dois aussi à Monsieur Bruno BOUSSIRON, président délégué de la section Isère Rhône du club national des bécassiers, également administrateur national au sein du club national des bécassiers. Bruno tu as fait les démarches auprès de notre Fédération pour que j'obtienne cette récompense. Je te remercie très sincèrement pour toute l'attention que tu portes à mon égard depuis que tu es président de notre section. J'en suis très touché. Je veux aussi profiter de ce moment pour remercier tous les chasseurs qui s'impliquent dans la gestion de la bécasse des bois. Chaque année cela me fait énormément plaisir de voir des chasseurs toujours fidèles participer à la collecte des ailes. Mais aussi des nouveaux. Des chasseurs qui ne prélèvent souvent qu'un oiseau mais qui font l'effort de faire parvenir l'aile. C'est grâce à vous tous que nous pouvons avoir un suivi des populations de bécasses. L'étude de la mue à travers l'examen de l'aile reste un des éléments biologiques nécessaires pouvant nous permettre de mieux appréhender le déroulement de la reproduction et d'en évaluer une approche sur l'état de santé des populations de bécasses. Comme nous le savons tous, il y a une pression de chasse énorme sur cet oiseau sauvage. Aussi, chassons-le avec passion mais raisonnablement. Merci à tous.

**Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Et j'appelle le dernier, Monsieur Christian BASDEVANT.

**Orateur : M. Jean-François JOSE – Trésorier dégâts de la FDCI**

Tu permets que je dise un mot ?

**Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Oui, oui bien sûr.

**Orateur : M. Jean-François JOSE – Trésorier dégâts de la FDCI**

En tant que trésorier dégâts, je suis très ému de remettre la médaille à Christian parce qu'on a travaillé pendant plusieurs années main dans la main et vraiment je vais te regretter ! Merci.

**Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Alors je dis encore en tant que président M. JOSE le dit par amitié mais moi aussi parce que tous les administrateurs ici présents et vous messieurs les présidents et chasseurs, Christian était estimateur référent qu'on avait intégré il y a quelques années et il a apporté beaucoup. On a travaillé avec la DDT, avec vos services Monsieur le Préfet où on a pu avancer à vitesse grand V. Merci à toi Christian et bonne retraite !

Je voudrais remercier tous les membres du Conseil d'Administration et tous les élus avec lesquels j'ai travaillé ainsi que le personnel pour leur confiance qu'ils m'ont accordé pendant 17 années. Je voudrais aussi remercier le monde agricole qui m'a toujours reçu avec sympathie et courtoisie et avec lequel on a toujours essayé de travailler dans un esprit de vérité et j'étais heureux de servir la chasse pendant 17 ans. Merci.

Avant de clôturer cette remise de médailles, il y en a qui n'ont pas pu se déplacer donc je vais vous les nommer.

Monsieur GRANCHAMPS Joseph de SERMERIEU du pays à Danielle CHENAVIER.

Monsieur MARECHAL Raymond et Monsieur PEYRONNET Henri de LANS en VERCORS du pays à Daniel REPELLIN.

Monsieur BERGER FONTAINE Raymond de VINAY, pays à Jean-Marc ROCHETTE.

**Orateur : Pierre ANDRU – ACCA la TERRASSE**

Nous aussi on peut faire des petites surprises. Ils sont où mes associés ? Ils sont venus ? C'est pour les 19 ans. Je te fais la bise. L'A.C.C.A. de la Terrasse, on te remet une médaille et je te fais la bise et puis j'espère qu'on va te voir un peu avec nous à la chasse. MIREILLE tu le lâcheras un peu. Jean-Louis merci pour tout. Merci à vous. Ça c'est mes ouailles comme je disais toujours.

Pierre m'a remplacé à la tête, Pierrot qui est trésorier a toujours été le bras droit de l'A.C.C.A., qui mène bien son affaire, c'est un de mes grands amis. Il y a Fabien AYER qui est par là aussi, vice-président. Et il y a David ANDRU qui est un jeune qui va rentrer dans la logique. Ça me fait plaisir.

Ce sont des moments intenses...

Notre Assemblée Générale est finie, maintenant vous passez au vote et à 19h30 pile, vous savez qu'on a innové cette année, on va remettre les trophées avec nos partenaires qui sont le Dauphiné Libéré qui vont animer cela, on me dit à 20h00 pile vous revenez ici et après il y aura la soirée dansante.

## Je clôture cette assemblée générale. Merci à tous.

### AG FDCI DU 27 AVRIL 2019 à ALPES CONGRES-GRENOBLE RESULTAT DES VOTES QUESTIONS STATUTAIRES

Nombre de voix exprimées : 8903

QUESTION N°1														
Approuvez-vous le compte rendu de l'Assemblée Générale du 21 avril 2018 ?	OUI	NON	AB ST	TOTAL VOIX										
	8880	108	338	8980										
QUESTION N°2														
Après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes. Approuvez-vous le résultat du compte Service Général de l'exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018 ?	OUI	NON	AB ST	TOTAL VOIX										
	8175	243	438	8856										
QUESTION N°3														
Après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuvez-vous le résultat du compte Service Dégâts du 01/07/2017 au 30/06/2018 ?	OUI	NON	AB ST	TOTAL VOIX										
	8127	289	504	8900										
QUESTION N°4														
Prix des bracelets plan de chasse: Chevreuil: 24€ / Chamois: 14€ / Mouflon: 34€ / Daim: 10€ Cerf: Mâle adulte: 100€ / Biche: 90€ / Faon et Indéterminé: 80€	OUI	NON	AB ST	TOTAL VOIX										
	8252	282	337	8871										
QUESTION N°6														
Approuvez-vous le budget prévisionnel 2019/2020 ?	OUI	NON	AB ST	TOTAL VOIX										
Le budget prévisionnel de la saison de chasse 2019/2020 équilibré à 3 189 639 € prévoit :	8812	1188	730	8840										
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La fusion de la comptabilité dégât de grands gibiers avec la comptabilité générale de la FDCI,</li> <li>• Le prix de l'adhésion individuelle (timbre fédéral) à 96 €,</li> <li>• La suppression du timbre grand gibier départemental,</li> <li>• L'instauration de la contribution territoriale des territoires adhérents à la FDCI (l'adhésion) avec les modalités suivantes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution de 200 € pour les territoires d'une surface inférieure ou égale à 50 hectares,</li> <li>• Contribution supérieure à 200 € pour les territoires, par tranche cumulative, d'une superficie supérieure à 50 hectares et inférieure ou égale à 3000 ha soit :</li> </ul> </li> </ul>														
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black;">Tranche supérieure à 50 ha et inférieure ou égale à 100 ha</td> <td style="border: 1px solid black; text-align: right;">1,20 €</td> </tr> <tr> <td style="border: 1px solid black;">Tranche supérieure à 100 ha et inférieure ou égale à 200 ha</td> <td style="border: 1px solid black; text-align: right;">1,00 €</td> </tr> <tr> <td style="border: 1px solid black;">Tranche supérieure à 200 ha et inférieure ou égale à 500 ha</td> <td style="border: 1px solid black; text-align: right;">0,80 €</td> </tr> <tr> <td style="border: 1px solid black;">Tranche supérieure à 500 ha et inférieure ou égale à 1000 ha</td> <td style="border: 1px solid black; text-align: right;">0,60 €</td> </tr> <tr> <td style="border: 1px solid black;">Tranche supérieure à 1000 ha et inférieure ou égale à 3000 ha</td> <td style="border: 1px solid black; text-align: right;">0,20 €</td> </tr> </table>					Tranche supérieure à 50 ha et inférieure ou égale à 100 ha	1,20 €	Tranche supérieure à 100 ha et inférieure ou égale à 200 ha	1,00 €	Tranche supérieure à 200 ha et inférieure ou égale à 500 ha	0,80 €	Tranche supérieure à 500 ha et inférieure ou égale à 1000 ha	0,60 €	Tranche supérieure à 1000 ha et inférieure ou égale à 3000 ha	0,20 €
Tranche supérieure à 50 ha et inférieure ou égale à 100 ha					1,20 €									
Tranche supérieure à 100 ha et inférieure ou égale à 200 ha					1,00 €									
Tranche supérieure à 200 ha et inférieure ou égale à 500 ha					0,80 €									
Tranche supérieure à 500 ha et inférieure ou égale à 1000 ha	0,60 €													
Tranche supérieure à 1000 ha et inférieure ou égale à 3000 ha	0,20 €													
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le financement des dégâts de grands gibiers :               <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; L'UG est dotée d'une enveloppe financière annuelle provenant de la recette de tout ou partie de la contribution de ses taxes « plan de chasse » et de la « contribution territoriale » de ses territoires.</li> <li>&gt; La somme des 26 enveloppes UG correspond au montant de la ligne dégâts provisionnée.</li> <li>&gt; L'UG, dont le montant des dégâts de grands gibiers (avec frais d'estimateurs) de la saison de chasse écoulée dépasse le montant de son enveloppe, paie une cotisation dégâts, dans le cas contraire elle ne paie pas de cotisation dégâts.</li> <li>&gt; La facture de la cotisation devant être acquittée la saison de chasse n+2.</li> </ul> </li> <li>• L'excédent de la ligne dégâts :               <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La redistribution de l'excédent de la ligne dégâts en partie sur un fond de réserve général FD dédié au paiement des dégâts et en partie sur un compte propre à l'UG quand celle-ci ne dépasse pas son enveloppe UG</li> </ul> </li> <li>• Le compte UG (géré en analytique par la FD) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le montant du compte UG ne peut dépasser 30 % du montant de l'enveloppe-plafond annuelle qui lui est affectée pour l'année en cours.</li> <li>&gt; Les fonds de ce compte UG ne peuvent servir qu'au paiement des dégâts sur avis du comité local de l'UG.</li> </ul> </li> </ul>														
QUESTION N°8														
Approuvez-vous la mise en application du financement des dégâts de grands gibiers avec la constitution du fond de réserve général dégâts dédié et des comptes par UG tel qu'il est prévu sur le prévisionnel 2019-2020 dès l'exercice comptable de la saison de chasse 2018/2019 ?	OUI	NON	AB ST	TOTAL VOIX										
	8750	1434	888	8982										